



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente  
des relations avec les citoyens**

**Le jeudi 23 avril 2015 — Vol. 44 N° 29**

Étude des crédits du ministère du Conseil exécutif (3) : volet  
Jeunesse

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

|                                                  |           |
|--------------------------------------------------|-----------|
| Débats de l'Assemblée                            | 145,00 \$ |
| Débats de toutes les commissions parlementaires  | 500,00 \$ |
| Pour une commission parlementaire en particulier | 100,00 \$ |
| Index (une session, Assemblée et commissions)    | 30,00 \$  |

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
**[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)**

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

## Commission permanente des relations avec les citoyens

Le jeudi 23 avril 2015 — Vol. 44 N° 29

### Table des matières

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Jeunesse                 | 1  |
| Remarques préliminaires  | 1  |
| M. Philippe Couillard    | 1  |
| M. Jean-François Roberge | 3  |
| Discussion générale      | 3  |
| Documents déposés        | 4  |
| Document déposé          | 31 |
| Adoption des crédits     | 34 |
| Documents déposés        | 34 |

### Autres intervenants

M. Marc Picard, président  
Mme Filomena Rotiroti, présidente suppléante

M. Dave Turcotte  
Mme Caroline Simard  
M. David Birnbaum  
M. André Fortin  
M. Alexandre Iracà  
M. Jean Habel  
M. Saul Polo

\* M. Nikolas Ducharme, Secrétariat à la jeunesse

\* Témoin interrogé par les membres de la commission

**Note de l'éditeur :** Les crédits du volet Conseil exécutif du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des institutions le 22 avril 2015.

Les crédits du volet Réforme des institutions démocratiques du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des institutions le 23 avril 2015.

Les crédits du volet Accès à l'information du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des institutions le 28 avril 2015.

Les crédits du volet Affaires autochtones du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des institutions le 30 avril 2015.

Les crédits du volet Affaires intergouvernementales canadiennes du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des institutions le 4 mai 2015.

Les crédits du volet Implantation de la stratégie maritime du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des transports et de l'environnement le 30 avril 2015.



Le jeudi 23 avril 2015 — Vol. 44 N° 29

**Étude des crédits du ministère du Conseil exécutif (3) : volet Jeunesse**

*(Quinze heures douze minutes)*

**Le Président (M. Picard) :** À l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des relations avec les citoyens ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle d'éteindre la sonnerie de leurs téléphones cellulaires.

**Jeunesse**

La commission est réunie afin de procéder à l'étude du volet Jeunesse des crédits budgétaires du portefeuille Conseil exécutif pour l'exercice financier 2015-2016.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements?

**La Secrétaire :** Oui, M. le Président. M. Bernier (Montmorency) est remplacé par M. Polo (Laval-des-Rapides); Mme Blais (Saint-Henri—Sainte-Anne), par Mme Simard (Charlevoix—Côte-de-Beaupré); M. Fortin (Sherbrooke) est remplacé par M. Simard (Dubuc); Mme Montpetit (Crémazie), par M. Iracà (Papineau); M. Kotto (Bourget) est remplacé par M. Turcotte (Saint-Jean); et Mme Lavallée (Repentigny), par M. Roberge (Chambly).

**Remarques préliminaires**

**Le Président (M. Picard) :** Merci. Nous allons débiter par les remarques préliminaires, puis nous allons procéder à une discussion d'ordre général par blocs d'environ 20 minutes, incluant les questions et les réponses. La mise aux voix des crédits sera effectuée à la fin du temps qui a été alloué à l'étude de ce volet. Puisque nous avons débuté nos travaux à 15 h 11 et qu'une période de trois heures doit être consacrée à l'étude de ce programme, y a-t-il consentement pour poursuivre nos travaux au-delà de l'heure prévue, soit jusqu'à 18 h 11? Consentement?

**M. Couillard :** Consentement.

**Le Président (M. Picard) :** Consentement. Nous allons débiter les remarques préliminaires. M. le premier ministre, vous disposez de 12 minutes.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard :** Merci, M. le Président. Je voudrais vous saluer, de même que le personnel de la commission, les personnes qui m'entourent : M. Jean-Pascal Bernier; mes collègues de mon cabinet, mes collègues de l'aile parlementaire, bienvenue à nouveau; M. Nikolas Ducharme, du Secrétariat à la jeunesse, avec moi, et son équipe, également présente.

Mesdames et messieurs, c'est toujours un grand plaisir que de prendre part à un exercice qui me donne la chance de parler de la jeunesse québécoise, un sujet très important pour notre société et pour lequel on veut favoriser bien sûr la transition vers l'autonomie et la citoyenneté active. La jeunesse, c'est généralement le moment où on se scolarise, on s'ouvre sur le monde, le moment où on fait des choix importants pour notre vie adulte, où on intègre le marché du travail, l'âge où on fonde une... une famille, pardon, et on commence à exercer ses droits et responsabilités de citoyen, notamment le droit de vote.

En 2014, on comptait 1 524 000 Québécois et Québécoises âgés entre 15 et 29 ans. Les plus âgés, presque trentenaires, nés en 1985, avaient tout juste 16 ans lors du lancement de la première Politique québécoise de la jeunesse, en 2001. C'est à peu près l'âge de mes enfants, d'ailleurs. Bien des choses ont changé depuis. L'activité sur le marché du travail en forte progression à la fin des années 90 a continué à un haut niveau. Le chômage chez les jeunes a poursuivi sa descente. La question de la persévérance scolaire a été au cœur des préoccupations en éducation, et les sorties sans diplôme de l'école secondaire ont heureusement beaucoup diminué, même si beaucoup reste à faire. La mortalité des jeunes a diminué, avec une baisse des suicides et des accidents de la route. L'activité physique a augmenté, mais le problème de surpoids touche toujours un nombre non négligeable de jeunes. Comme Internet a transformé nos vies au tournant du millénaire, les réseaux sociaux ont, depuis la dernière politique jeunesse, profondément changé les modes de communication, la dynamique des rapports sociaux et même celle de l'engagement citoyen.

Des progrès restent à faire dans plusieurs domaines, et de nouveaux défis se profilent à l'horizon. Les garçons n'ont pas encore rattrapé les filles quant à la persévérance scolaire. Les jeunes sont particulièrement interpellés sur les questions de conciliation entre la famille, les études et le travail. Et trop de jeunes, malheureusement, restent encore éloignés du marché du travail. Voilà une statistique qui me préoccupe au plus haut point et qui, pour moi, est la priorité des priorités. En 2012, on dénombrait 200 000 jeunes de 15 à 29 ans qui n'étaient ni aux études ni au travail.

Depuis peu, la population québécoise en âge de travailler est en décroissance, ce qui veut dire que les jeunes qui entrent sur le marché du travail sont moins nombreux que les travailleurs qui prennent leur retraite. Cette tendance sera

croissante, malheureusement, dans les années à venir. Dans ce contexte, il est donc essentiel de s'assurer que chaque jeune ait les compétences recherchées pour combler les emplois qui s'offrent à eux, pour démarrer leurs propres entreprises ou prendre la relève d'une entreprise existante. Les 15 à 29 ans verront ainsi leur poids démographique diminuer dans l'avenir, passant de 18 % en 2015 à 16 % en 2030, selon l'Institut de la statistique du Québec, c'est pourquoi il faut permettre à notre jeunesse de se réaliser en posant des gestes responsables, en faisant des efforts partagés, en créant un environnement de stabilité et de prospérité.

On a bien sûr agi, on le sait, et fortement pour assainir nos finances publiques, rétablir l'équilibre budgétaire et nous mettre à dépenser à la mesure de nos moyens. On a posé le geste fondamental d'introduire un cran d'arrêt pour assurer la stabilisation des dépenses publiques. On honore nos engagements pour le contrôle de la dette, particulièrement important pour les générations futures, en continuant à soutenir le Fonds des générations. On a donc choisi d'examiner chacune des activités du gouvernement pour s'assurer que l'efficacité et l'efficience sont au rendez-vous dans le cadre d'un vaste exercice de discipline et de rigueur budgétaire. Cet exercice nous permettra, à terme, de maintenir le niveau de service pour les prochaines générations. Notre objectif est clair, tous les gestes que nous posons aujourd'hui visent à redonner la liberté de choix aux générations qui suivront.

Tous les programmes, services et mesures administrés par le Secrétariat à la jeunesse ont été réexaminés avec soin. Dans ce cas, cet examen s'inscrit dans le contexte où la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, qui a été prolongée d'une année jusqu'au 31 mars 2015, est arrivée à son terme, et bien sûr le grand développement de l'année à venir, c'est le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse et le lancement d'une nouvelle stratégie d'action jeunesse. Cet exercice permettra de donner une impulsion nouvelle à l'intervention du gouvernement du Québec au profit de la jeunesse québécoise notamment grâce à de nouveaux partenariats.

Déjà, le gouvernement met en place des éléments structurants en vue de la Stratégie d'action jeunesse à venir. Par exemple, hier, mon adjointe parlementaire pour les volets jeunesse et petite enfance et lutte contre l'intimidation, Mme la députée de Charlevoix, s'est jointe au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour annoncer de nouveaux partenariats avec les carrefours jeunesse-emploi du Québec. Les 110 carrefours jeunesse-emploi du Québec, partout dans nos régions, sont des organismes communautaires présents sur tout le territoire du Québec. Leur présence locale leur donne une expertise de terrain inégalée pour répondre aux besoins des jeunes. Les nouveaux partenariats annoncés hier complètent la nouvelle relation que le gouvernement établit avec ces organismes afin d'offrir des services directs aux jeunes et permettre le financement de projets par, pour et près des jeunes.

Ces partenariats s'ajoutent aux capacités d'intervention des CJE. Ainsi, un total de 20 millions seront consacrés à développer le créneau carrefour des CJE avec des interventions ciblées en faveur de la persévérance scolaire, et de l'employabilité, et des projets définis localement. Au total, donc, le gouvernement confiera aux CJE plus de 65 millions de dollars annuellement pour répondre aux besoins prioritaires identifiés par le Secrétariat à la jeunesse et par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Également, je vous annonce aujourd'hui qu'on mènera une consultation sur la future politique jeunesse au cours des mois à venir. L'exercice reposera sur un document officiel de consultation qui présentera les grandes lignes de la proposition gouvernementale. Son objectif premier doit être d'appuyer la jeunesse dans ses multiples transitions vers l'autonomie professionnelle et personnelle, familiale et citoyenne. Nous favoriserons ainsi son plein engagement dans le développement du Québec. Pour réaliser cet objectif, la prochaine politique agira selon quatre axes d'intervention qui ressortent des travaux déjà menés par le secrétariat. Ce sont l'acquisition de saines habitudes de vie, le soutien à la persévérance aux études, l'employabilité des jeunes, l'esprit d'entreprise et la conciliation travail-famille et le développement d'une citoyenneté active et plurielle. Le document de consultation présentera les aspects de ces questions qui intéressent les citoyens et le gouvernement dans une perspective de politique publique solide. Les groupes qui oeuvrent auprès des jeunes ou qui les représentent de même que les citoyens intéressés seront invités à donner leur avis sur les orientations proposées dans le document de consultation. À la fin de la période de consultation sera organisée une table ronde où ces avis feront l'objet de discussions entre les différents intervenants du milieu et les acteurs gouvernementaux.

La démarche de renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse est enracinée dans une tradition de soutien à la jeunesse qui transcende les partis et qui fait école à l'étranger. Il faut dire que le Québec s'inscrit, depuis le tournant du millénaire, dans un courant international fort où les gouvernements du monde reconnaissent la spécificité des besoins de la jeunesse et l'importance d'y répondre adéquatement. Notre approche, au Québec, se caractérise par un énoncé de principe directeur visant à inspirer l'ensemble de l'action gouvernementale de même que la communauté, auxquels se joignent des plans d'action contenant des mesures spécifiques. Cette approche a été prise en exemple dans de nombreux forums internationaux et, tout récemment, par la Francophonie, qui a lancé sa propre politique jeunesse au sommet de Dakar, auquel j'ai eu le plaisir de participer.

Si on reconnaît que cette politique est maintenant un instrument important pour le gouvernement, ce n'est pas elle qui détermine tous les rapports de l'État avec les jeunes. La grande majorité des services aux jeunes sont rendus par les institutions, qui sont, en principe, universelles : les écoles, les cégeps, les universités, les établissements de santé, l'aide financière aux études, l'assurance parentale, l'aide financière de dernier recours.

La politique jeunesse, la Stratégie d'action jeunesse et les mesures qu'elles financent sont supplétives à ces institutions. Elles répondent à des besoins précis, souvent pour aider les jeunes pour qui la transition vers l'autonomie présente des défis particuliers. Elle est mise en oeuvre par le gouvernement, mais aussi et surtout en partenariat avec les organismes jeunesse de toutes les régions du Québec.

Je suis très enthousiasmé par la perspective de contribuer à un projet qui a tant d'effets sur notre jeunesse à un moment où il est plus important que jamais d'agir. C'est pourquoi j'invite tous les partis et tous les citoyens et citoyennes à participer à cette consultation ensemble pour les générations futures. Merci, M. le Président.

• (15 h 20) •

**Le Président (M. Picard) :** Merci, M. le premier ministre. J'invite maintenant le porte-parole de l'opposition officielle à faire ses remarques pour une période maximale de sept minutes. M. le député de Saint-Jean.

**M. Turcotte :** Bien, M. le Président, comme je n'ai pas beaucoup de temps aujourd'hui pour poser beaucoup de questions, parce qu'il y a beaucoup de questions, je vais remettre mon temps dans mes blocs, je vais sauter les remarques préliminaires.

**Le Président (M. Picard) :** Merci, M. le député de Saint-Jean. J'invite maintenant M. le porte-parole du deuxième groupe d'opposition à faire ses remarques pour une période maximale de cinq minutes. M. le député de Chambly.

#### **M. Jean-François Roberge**

**M. Roberge :** Merci, M. le Président. Alors, je veux d'abord saluer M. le premier ministre, mes collègues au gouvernement, mon collègue à l'opposition officielle, saluer aussi tous ceux et celles qui se sont déplacés aujourd'hui. Je pense, ça marque l'importance des dossiers jeunesse, des gens à leur affaire et qui veulent être aux premières loges pour voir comment ça va se développer. Je vais y aller très rapidement, je reporterai le reste du temps ensuite sur mon temps de questions, mais simplement, quand même, énoncer que le dossier jeunesse est un dossier transversal, comme on le disait dans mon ancienne vie d'enseignement. Ça touche évidemment la santé; les finances publiques, à long terme évidemment — toutes nos décisions aujourd'hui ont un impact sur les années à venir, et donc la jeunesse et les finances publiques sont intimement liées — l'emploi; l'environnement, qui est toujours un sujet encore très, très important dans une perspective de jeunesse, encore une fois, parce qu'évidemment il y a une question de développement durable et à long terme; l'éducation; et je termine avec la participation citoyenne, qui est un dossier jeunesse d'importance aussi, parce que, on le sait, on veut former... ou, enfin, on veut aider nos jeunes à devenir de jeunes citoyens actifs dans tous les pôles de la société. Eh bien, pour ça, il faut les aider puis il faut être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire. Donc, je pense que le volet Participation citoyenne est très, très important lorsqu'on parle de dossiers jeunesse et de politiques jeunesse.

Je veux saluer le fait que, dans le respect de la tradition, le premier ministre a choisi de conserver le dossier jeunesse. C'est une tradition qu'on a au Québec depuis fort longtemps pour marquer l'importance de ce dossier-là. Alors, je l'en remercie. Et voilà tout ce que je ferai comme remarques préliminaires. Et, comme mon collègue, je remets le temps qui reste sur le temps de questions. Merci.

#### **Discussion générale**

**Le Président (M. Picard) :** Merci. Merci, M. le député. Je suis maintenant prêt à reconnaître une première intervention de l'opposition officielle. Pour un premier bloc d'échange, M. le député de Saint-Jean, la parole est à vous.

**M. Turcotte :** Bien, merci beaucoup, M. le Président. Bien entendu, je vais remercier le premier ministre de nous donner l'occasion de faire ces échanges aujourd'hui sur un sujet qui est quand même assez important, quand même la jeunesse, qui est, vous l'avez dit tantôt, l'avenir du Québec. Sans surprise, j'aimerais questionner le premier ministre, ministre responsable de la jeunesse, sur la décision gouvernementale d'abolir les forums jeunesse régionaux.

Tout d'abord, M. le Président, j'aimerais comprendre un peu la séquence dans le temps. J'ai ici, devant moi, plusieurs lettres qui ont été écrites, envoyées à certains forums jeunesse régionaux de la part du Secrétariat à la jeunesse et, pour avoir quand même... sans jamais avoir été ministre, j'ai quand même une certaine expérience. On a été au gouvernement 18 mois. Je sais que, bon, quand il y a des lettres qui sont écrites et envoyées par une organisation, un ministère ou un secrétariat, bien il y a quand même une réflexion, hein, qui est faite par le cabinet politique, dans ce cas-ci le cabinet du premier ministre. Donc, j'aimerais comprendre ce qui s'est passé entre le 26 février... lettre datée du 26 février qui confirme que le Secrétariat à la jeunesse entend subventionner le forum jeunesse... je ne nommerai pas la région, mais je peux la nommer, là, dans ce cas-ci, c'est la Côte-Nord, je pourrai déposer la lettre par la suite, M. le Président... donc, entend subventionner le Forum jeunesse Côte-Nord au cours de l'exercice financier 2015-2016 par l'entremise d'une nouvelle convention de subvention. Donc là, je vois qu'il y a une confirmation que le Forum jeunesse Côte-Nord recevra son financement pour l'année 2015-2016. L'année 2015-2016, c'est l'année qui commence le 1er avril.

Par la suite, le 22 avril, toujours une lettre du Secrétariat à la jeunesse qui est envoyée au même forum jeunesse, celui de la Côte-Nord, qui dit : «La présente est pour vous aviser que le Secrétariat à la jeunesse ne renouvellera pas le financement des forums jeunesse régionaux et des fonds régionaux d'investissement jeunesse — FRIJ — au cours de l'exercice financier 2015-2016.»

Donc, ce que j'aimerais savoir, M. le Président, c'est qu'est-ce qui a changé entre le 26 février et le 22 avril pour que le Secrétariat à la jeunesse, donc le ministre responsable de la jeunesse, dans le cas du 26 février, confirme qu'il y aura financement aux forums jeunesse et, le 22 avril, confirme qu'il n'y aura pas de financement aux forums jeunesse. Qu'est-ce qui est arrivé entre les deux?

**Le Président (M. Picard) :** M. le premier ministre.

**M. Turcotte :** ...M. le Président.

**Le Président (M. Picard) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Alors, M. le Président, certainement... D'abord, bienvenue à mon collègue, que je retrouve, comme l'an dernier, autour des mêmes dossiers, puis notre collègue le secrétaire de la jeunesse pourra ajouter à mes propos.

Je vais aller rapidement sur la question même, mais je pense qu'il faut donner le contexte de toute cette action qui est en cours, d'abord rappeler mon profond engagement personnel dans les dossiers jeunesse, qui est un engagement personnel, familial également. Je suis entouré de jeunes, je l'ai été toute ma vie, et je le suis encore, et je vois très bien les défis, dans ma propre famille, que vivent les jeunes à peu près de l'âge de ceux qu'on mentionnait tantôt, notamment pour accéder à l'emploi, accéder à la formation, poursuivre leurs études. Alors, ce qui a été, bien sûr, annoncé, c'est que les conventions de soutien pour les ressources humaines se continueraient jusqu'en juin, et que, par la suite, ce serait le Secrétariat à la jeunesse qui prendrait la relève à partir de juin, et que les projets déjà autorisés l'an dernier seraient poursuivis jusqu'au 31 mars 2016, et notre collègue le secrétaire pourra donner les détails.

Maintenant, je veux remettre le contexte de cette décision-là. Le contexte, bien sûr, premier, c'est l'équilibre budgétaire et la révision des programmes de l'État. On ne peut jamais faire abstraction, dans toutes ces décisions, qui sont des décisions difficiles... On préférerait en prendre d'autres, si c'était possible, de laisser aller les déficits et l'endettement du Québec, ce qu'on ne croit pas possible de faire et qu'on ne fera pas, mais on doit prendre, dans tous les secteurs de l'action gouvernementale, des décisions selon certains principes, et les principes, ils sont, je crois, assez simples à résumer, et on l'a exprimé à plusieurs reprises, notamment au sujet de la question des CLD, c'est qu'on veut privilégier la fonction, la mission plutôt que les structures. Par exemple, si on a deux catégories d'organisations qui s'adressent à la même clientèle, par exemple les jeunes, il faut se poser la question : Est-ce qu'on a vraiment besoin de deux structures différentes pour entrer en contact avec les jeunes et agir avec eux et avec elles sur le terrain? Ce qui nous a amenés, dans le cas qu'on pourra donner, parce que c'est un examen de crédits qui va être intéressant — et je l'avais dit dans une réponse, je crois, à une question de notre collègue à l'Assemblée — non seulement à protéger tous les budgets jusqu'au dernier dollar pour l'action, au niveau des jeunes, dans les régions; à multiplier les points de contact entre les jeunes et les organismes, parce que plutôt que 19 forums jeunesse, ce qui était bien, on a 101 maintenant carrefours jeunesse-emploi dans tout le Québec, dans toutes les régions, qui sont disponibles pour eux et pour elles; et ajouter de l'argent en prenant l'argent de fonctionnement qui était dans la subvention annuelle pour le transformer en soutien de projets précis pour les jeunes dans les régions, dans leurs milieux de vie.

Alors, évidemment, je répète, je suis conscient que ce n'est pas des moments faciles. On préférerait que le retour à l'équilibre budgétaire se fasse par magie, mais il est clair qu'à partir du moment où on a une impasse à résorber de plus de 7 milliards de dollars on doit se poser ces questions. On doit s'assurer, encore une fois, de ne pas multiplier les structures administratives, s'assurer également qu'on protège la mission comme on l'a fait avec les CLD, où tous les dollars du Fonds local d'investissement ont été préservés, mais que le site de gestion a été simplifié, et il faut apprendre, au Québec, à arrêter de garder les structures multiples, les diminuer, les alléger en préservant la mission.

Maintenant, pour ce qui est de la correspondance, peut-être que le secrétaire à la jeunesse pourrait donner les informations supplémentaires à celles que je viens de donner.

**Le Président (M. Picard) :** Je vous demanderais de vous identifier. Consentement?

**Une voix : ...**

**Le Président (M. Picard) :** Excusez.

**M. Turcotte :** ...mieux, pour l'instant, que le ministre responsable de la jeunesse explique cette question-là.

**M. Couillard :** ...l'explication au début de mon...

**M. Turcotte : ...**

#### Documents déposés

**Le Président (M. Picard) :** M. le député de Saint-Jean, je vais accepter le dépôt que vous avez fait pour la lettre. Donc, c'est à vous la parole.

• (15 h 30) •

**M. Turcotte :** J'entends le ministre responsable de la jeunesse me dire que... bien, nous dire ici que c'est pour l'équilibre budgétaire mais que c'est pour économiser de l'argent — c'est ce qu'il a mentionné tantôt — c'est dans un contexte d'équilibre budgétaire, O.K., dans un contexte d'équilibre budgétaire. En même temps, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, tantôt, a mentionné en point de presse qu'il n'y a pas d'économie par cette décision-là, il n'y a pas d'économie.

Ce que j'ai entendu il y a de ça maintenant peut-être deux jours : le même ministre expliquer un peu la ventilation du 20 millions qui sera envoyé dans les carrefours jeunesse-emploi. Bon, 15 millions pour aider les jeunes qui ont... pour le décrochage scolaire, pour lutter contre le décrochage scolaire, l'employabilité, pour les 200 000 jeunes qui ne sont ni aux études ni en emploi. Moi, j'aimerais ça qu'on me documente ça, là. Ces 200 000 jeunes qui ne sont ni aux études ni au travail, ça semble être une nouvelle préoccupation, là, de la part du gouvernement. Parce que, quand le gouvernement a fait la réforme des carrefours jeunesse-emploi, c'était parce qu'il y avait moins de jeunes qui avaient besoin d'aide dans les carrefours, donc on devait resserrer les règles. Là, c'est une nouvelle préoccupation d'aider ces 200 000 jeunes là,



mais, de ce 15 millions là, ça aide des jeunes directement — c'est ce qui a été dit par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale — et 5 millions, pour des projets dans les communautés.

Or, dans le document des crédits qui nous a été présenté, bien il faut constater que c'est 10 182 033 \$ qui étaient dans les fonds régionaux d'investissement jeunesse, qu'on appelle les FRIJ. Donc, concrètement, il y a quand même une coupe de 5 millions pour les projets, les projets dans les communautés, dans les régions.

Donc, comment le premier ministre, le ministre responsable de la jeunesse, peut confirmer qu'il y a plus d'argent pour les projets puis qu'aucun dollar ne sera perdu dans les projets, dans les communautés, passant de 10 millions à 5 millions pour les projets, quand on sait qu'il y a un autre 15 millions pour aider les jeunes, mais ça, c'est pour corriger l'erreur de la réforme des carrefours jeunesse-emploi de l'automne passé?

**Le Président (M. Picard) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** M. le Président, d'abord, je vais corriger, là : les ententes qui ont été signées avec les carrefours jeunesse-emploi visaient précisément l'accès à l'emploi des jeunes plus éloignés du marché du travail, et c'est capital de se concentrer sur cette question-là. On choisit ses priorités. Notre priorité à nous, c'est le développement économique puis l'emploi, et on ne peut pas se permettre, au Québec, alors que notre population active baisse, de laisser un nombre aussi élevé de jeunes sans les aider, sans les accompagner, donner le maximum de chances d'avoir accès à la formation et à l'emploi.

Alors, sur le plan budgétaire, comparons la situation avant avec la situation actuelle. Déjà, le Secrétariat à la jeunesse envoie aux carrefours jeunesse-emploi 10 millions pour financer des projets subventionnés, hein? On est d'accord. Les forums jeunesse, avec les fonds régionaux, recevaient 10 millions, plus 4 millions de dollars de frais de fonctionnement, pour un total de 14 millions. Alors, le 10 millions aux carrefours jeunesse-emploi, il est préservé. On continue bien sûr à soutenir les projets que les carrefours avaient déjà commencés. Le 10 millions qui est ajouté, 10 millions nouveau pour les carrefours jeunesse, est séparé en deux blocs de 5 millions : un bloc de 5 millions pour des projets subventionnés en services directs adaptés aux jeunes en diplomation, en accompagnement, en entrepreneuriat; un autre bloc de 5 millions pour des projets locaux en milieu scolaire, participation citoyenne, mobilité interrégionale et régionale. Donc, il y a un ajout au budget des carrefours jeunesse-emploi par le transfert du 10 millions, de cette somme, pour des nouveaux projets en deux blocs de 5 millions. À ça va s'ajouter dans la nouvelle Stratégie d'action jeunesse la transformation du 4 millions de fonctionnement en projets précis, terrain avec les jeunes dans le cadre de la nouvelle Stratégie d'action jeunesse.

Alors, ce qu'on a donc dans les carrefours jeunesse-emploi actuellement, c'est un budget total de 20 millions : le 10 millions qui était déjà là; le 10 millions transféré des forums jeunesse, séparé en deux blocs de 5 millions, auquel va s'ajouter 4 millions autour de l'automne, à l'entrée en vigueur ou à l'annonce de la nouvelle Stratégie d'action jeunesse. Alors, c'est bien. Ce que je veux dire par là, c'est que, lorsque j'ai mis le critère d'équilibre budgétaire, j'indique également qu'on fait des choix et on a choisi ici de ne pas diminuer la mission. Il y a d'autres secteurs du gouvernement où on a, et de façon très claire, diminué la mission. On a choisi de préserver la mission et les sommes investies, mais les citoyens nous demandent de vérifier que chaque dollar est investi de la façon la plus efficace possible. Avoir deux structures dans une région, deux types de structure dans une région, ça ne m'apparaît pas la façon la plus efficace de le faire, et surtout avoir 4 millions de frais de fonctionnement qu'on peut maintenant transformer en projets précis à la lueur de la prochaine stratégie, qui sera élaborée au cours du printemps et annoncée à l'automne, ça m'apparaît être un gain, là, pour les jeunes sur le terrain.

Puis je termine en parlant de l'accessibilité dans les régions. Chez moi, à Saint-Félicien, il y a un carrefour jeunesse-emploi tout près de chez moi. Et il y en a plein au Québec, il y en a plus d'une centaine, au Québec, de carrefours jeunesse-emploi qui sont beaucoup plus près des jeunes, directement, les 110 carrefours, dans les milieux de vie, dans les petites villes, dans les petites municipalités des régions, auxquels les jeunes pourront avoir accès.

Donc, il y a deux missions dans le carrefour jeunesse-emploi : il y a la mission travail, emploi, qui continue à être soutenue par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et la mission carrefour, si on veut, qui était déjà soutenue avec le 10 millions, qui reçoit un 10 millions de plus avec le transfert que je viens d'évoquer et auquel s'ajoutera, pas nécessairement pour les carrefours jeunesse-emploi, parce que ça pourrait être investi directement dans des projets, le plus souvent, d'ailleurs, directement dans les projets, 4 millions de frais de fonctionnement qui est transformé en actions directes sur le terrain pour les jeunes. Alors, c'est comme ça que les choses vont se déployer, et ça nous permettra de rejoindre plusieurs dizaines de milliers de jeunes de façon directe et indirecte, d'avoir des projets flexibles dans la plupart des régions.

Alors, on se souvient qu'on a signé, en mars 2015, des ententes entre Emploi-Québec et les CJE pour l'aspect de l'emploi, et il y aura, par la suite, le déploiement de tous ces projets et les projets qui vont continuer. Les projets pour lesquels il y a une convention acceptée l'an dernier vont se poursuivre, le secrétariat va prendre la relève, à partir de juin, sur le plan du soutien des projets, et il n'y aura pas d'interruption là. Mais je pense que c'est un gain, là. Je sais que c'est difficile, je ne nie pas que c'est difficile, mais c'est un gain net d'avoir moins de structures puis autant de missions, autant de fonctions sur le terrain, et je crois que c'est une orientation qui est compatible avec les autres et compatible également avec une présence accrue dans les régions et plus près des gens, des actions gouvernementales.

**Le Président (M. Picard) :** Merci. M. le député de Saint-Jean.

**M. Turcotte :** Bien, merci, M. le Président. Moi, bon, dans un premier temps, moi, je demande au ministre responsable de la jeunesse de déposer ces ententes avec les carrefours jeunesse-emploi pour qu'on se retrouve un peu dans

les chiffres, parce que, là, j'entends ce que le ministre responsable de la jeunesse nous mentionne... Moi, je n'ai pas de raison de ne pas le croire. De toute façon, je ne pourrais pas le dire publiquement ici, selon le règlement de l'Assemblée. Mais, en même temps, j'ai entendu le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale parler d'un autre montage financier lors de son point de presse. Donc là, je ne sais pas si c'est parce que c'était un peu une nouvelle de dernière minute, là, il y a deux jours, lorsqu'il l'a annoncé ou pas.

Mais, en même temps, moi, j'aimerais citer Mme Morissette, Murielle... Martine, pardon, Martine Morissette, qui est quand même une spécialiste au Québec. Dans sa vie, elle pourra mettre dans ses plus beaux coups pour l'avenir du Québec d'avoir fondé le premier carrefour jeunesse-emploi au Québec, celui de l'Outaouais, et qui dit ce matin qu'elle est très attristée de cette annonce, de la fin des forums jeunesse, parce que, selon elle, les deux organismes avaient une mission très différente, avec un but commun, on doit le dire, la jeunesse, mais une mission très différente.

Donc, j'aimerais, dans un premier temps, voir le dépôt des études... pas des études, mais des ententes entre les carrefours jeunesse-emploi et le gouvernement, dans un premier temps. Et je reviens à la charge à savoir sous quels critères, sous quelles bases le ministre responsable de la jeunesse en est venu à la conclusion que les forums jeunesse n'étaient plus efficaces et ne faisaient pas bien leur travail, parce que je dois le rappeler, qu'ils ont l'expertise dans la participation citoyenne et électorale, dans le débat de société, dans un rôle d'entendre les opinions des jeunes, de les transmettre au gouvernement, ce que les carrefours jeunesse-emploi ne font pas et n'ont pas d'expérience et d'expertise là-dedans. Quoique je ne suis pas le fan numéro un... ça, c'est votre prédécesseur, M. le premier ministre, M. le premier ministre Jean Charest, qui était le fan numéro un des carrefours, mais j'adore les carrefours, je les ai défendus dans la réforme. Je ne suis pas contre les carrefours. Cependant, c'est deux missions différentes.

Donc, est-ce qu'on peut avoir le dépôt de l'entente avec les carrefours jeunesse-emploi et le gouvernement et savoir où sont les études qui démontrent que les forums jeunesse n'étaient pas efficaces?

**Le Président (M. Picard) :** M. le premier ministre.

• (15 h 40) •

**M. Couillard :** Oui. Je veux bien établir quelque chose : je ne critique en rien le travail des forums jeunesse, là, puis je suis certain du dévouement profond des gens qui y travaillent.

Ce n'est pas ça, la question. La question, c'est : Quel genre d'État on doit avoir au Québec, quel genre de fonctionnalité on doit déployer dans nos régions puis si on peut se permettre de continuer les choses de la même façon indéfiniment ou non? Notre réponse, c'est non. Il faut regarder les façons dont les choses sont faites dans tous les domaines, s'assurer, encore une fois, de répondre toujours au même principe : moins de structures — «moins de structures, s'il vous plaît», c'est ce que les gens nous demandent — et plus de fonctions.

Maintenant, pour les carrefours jeunesse-emploi, je me souviens effectivement que notre collègue nous a questionnés à plusieurs reprises sur les carrefours jeunesse-emploi, je suis content de voir qu'il apprécie leur travail, parce que c'est excellent, mais pourquoi ne pas avoir une seule organisation qui sert les jeunes au Québec? Mais je voudrais quand même, pour balancer un peu la citation qu'il a faite tantôt, lui rappeler celle qui date du 22 avril, de Monique Sauvé, la présidente du Réseau des carrefours jeunesse-emploi. Je la cite : «Nous sommes honorés par cette reconnaissance et par la confiance dont le gouvernement fait preuve à l'égard des carrefours jeunesse-emploi en nous confiant un rôle prépondérant comme partenaire jeunesse privilégié. Nous sommes enthousiastes et prêts à entamer les travaux avec nos membres pour coconstruire avec le Secrétariat à la jeunesse une vision d'avenir qui répondra aux multiples besoins des jeunes du Québec.»

Et là il y a une question effectivement de priorisation d'actions ou de thèmes d'action. J'en ai indiqué quelques-uns tantôt, mais je vais répéter que, pour nous, le thème fondamental, principal, central, c'est l'employabilité et l'accès à l'emploi pour les jeunes, surtout pour les jeunes qui sont plus éloignés. Et moi, dans ma propre famille, dans mon propre entourage, à distance, là, j'ai eu connaissance de cas particuliers, de cas très précis de jeunes qui étaient à la recherche de services et qui n'obtenaient pas ces services, souvent parce qu'ils n'avaient pas ce qu'on appelle un chèque, c'étaient des... quel terme dérogatoire, là! des sans-chèque, qu'on dit. Pas de chèque d'assurance-emploi, pas de chèque d'aide sociale donc, bien, on ne peut rien. Alors, on veut particulièrement répondre aux besoins de ces jeunes-là. On le faisait déjà quelque peu, mais on peut le faire davantage. Et je répète que pour nous c'est un choix qui est le nôtre, notre choix, c'est l'emploi. On ne peut pas continuer à avoir des situations, comme je l'ai expliqué tantôt, avec un nombre élevé de jeunes qui ne sont ni aux études ni au travail. On ne peut accepter ça dans une société qui doit se développer comme la nôtre et tirer parti de toutes ses forces, alors que notre population active baisse. On ne peut pas accepter des situations où des entreprises sont obligées de faire des missions à l'étranger pour recruter des travailleurs qualifiés, recherchent des travailleurs dans toutes les régions du Québec et n'en trouvent pas. On ne peut pas accepter ça. Une société comme la nôtre ne peut accepter ça.

Maintenant, pour ce qui est des ententes signées entre CJE et leurs partenaires, il y a eu des ententes signées avec le secrétariat pour les travaux déjà en cours — ces ententes-là, je crois, sont disponibles par accès à l'information, c'est ce que le secrétaire m'indiquait — et pour les 10 millions...

**M. Turcotte :** ...vous acceptez de les déposer ici, hein?

**M. Couillard :** ... — bien, je ne les ai pas sur moi, là — mais pour 10 millions...

**M. Turcotte :** On aura d'autres jours de crédits.

**M. Couillard :** ...puis il y a 45 millions également, l'entente qui a été signée avec Emploi-Québec — vous le savez, on a participé à ces débats-là — ce qui fait 55, puis on ajoute le 10 millions dont je parlais tantôt.

Je rappelle que le 4 millions supplémentaire qui transforme les frais de fonctionnement sera utilisé non pas à travers les CJE, mais directement pour des projets de terrain dans la stratégie jeunesse qui est actuellement mise en place et pour laquelle notre collègue, mon adjointe parlementaire, est au travail avec le secrétariat, avec les différents groupes pour s'assurer de renouveler la politique et la stratégie d'ici l'automne prochain.

**Le Président (M. Picard) :** Merci. M. le député de Saint-Jean.

**M. Turcotte :** Bien, une question très simple. J'entends le ministre responsable de la jeunesse, le premier ministre, dire tout ça. Pourquoi ne pas avoir rencontré les gens des forums jeunesse pendant tout ce temps-là? Pourquoi avoir attendu 21 jours après le 1er avril? Il y a des gens qui n'ont pas été payés, des gens qui ont été mis sur le chômage, des gens qui ont vécu un stress incroyable. Quand les gens, pendant trois semaines, n'ont pas de paie puis qu'ils ont quand même une famille, des gens à charge, je trouve que ce n'est pas respectueux d'avoir laissé planer un doute de renouveler... surtout quand il y a des lettres qui ont été envoyées par le Secrétariat à la jeunesse pour confirmer qu'il allait y avoir une entente, qu'il allait y avoir de l'argent. Et, pendant ce temps-là, les gens attendaient, depuis le 1er avril, une réponse et avec espoir, et ça a pris les 21, 22 avril pour qu'il y ait une réponse de la part de votre gouvernement. Pourquoi ne pas les avoir rencontrés pour leur expliquer tout ça?

**Le Président (M. Picard) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Bien, M. le Président, notre collègue la députée de Charlevoix a rencontré la présidente de la Table de concertation des forums jeunesse. Moi, je suis disponible pour des rencontres, pas aujourd'hui, là, mais je suis disponible pour des rencontres. Ça me fera plaisir d'échanger avec les personnes qui sont dans les forums jeunesse. Mais je voudrais également rappeler ce que notre collègue ministre de l'Emploi a dit, c'est qu'on va s'assurer que chacune des personnes va être l'objet d'un accompagnement individualisé pour s'assurer que rapidement leur insertion à l'emploi se fasse soit, lorsque se sera possible, avec les CJE soit vers d'autres emplois. Et, dans le groupe d'âge que ces jeunes représentent, ça devrait certainement être possible, et on va mettre beaucoup d'énergie pour ça.

Je veux juste répéter encore une fois que je ne suis pas désincarné de ces situations-là et de l'angoisse que les gens ont ressentie. D'ailleurs, toutes les décisions qu'on prend sont difficiles. Ce n'est pas vrai que tu prends des décisions sur une impasse budgétaire de plus de 7 milliards de dollars sans que ce soit difficile. C'est vrai en santé, c'est vrai en éducation, c'est vrai en développement économique régional, c'est vrai ici. Et, encore une fois, ce que je demande qu'on constate, c'est que l'effort pour la jeunesse de l'État du Québec, il n'est pas diminué, il est beaucoup mieux canalisé, il est beaucoup mieux concentré, et on lui permet même un ajout, là, de 4 millions de dollars, comme je parlais tantôt. Alors, je veux bien qu'on dise qu'on n'est pas d'accord avec l'orientation, qu'on aurait préféré maintenir les deux structures, c'est une opinion qui se justifie, sur laquelle on peut avoir une discussion, mais on ne peut en aucun cas dire que l'effort de soutien à la jeunesse dans les régions diminue, puisque non seulement les sommes investies demeurent, mais que le nombre de points de contact est encore plus important qu'il l'était auparavant si on compare le nombre de forums au nombre de carrefours jeunesse-emploi.

Alors, pour moi, c'est un gain, là, c'est un gain global. Mais, encore une fois, j'apprécie et je suis certain que la qualité du travail a été bonne. Ce n'est pas ça qui est en cause, c'est la façon dont les structures gouvernementales sont déployées dans les régions, cette tendance qu'on a, malheureusement... ou qu'on a eue, malheureusement, au Québec, de dire : Bien, même pour les mêmes personnes, pour différentes parties des problèmes, on va faire des structures différentes. On a fait ça dans de nombreux domaines, et c'est une des raisons pour lesquelles on se retrouve actuellement dans la situation où on est. Alors, on a fait ce travail récemment, vous avez vu, avec les organismes du ministère du Travail. Ça semble loin de notre discussion d'aujourd'hui, mais c'est la même logique. La CSST, et la Commission des normes du travail, et une autre organisation vont être regroupées parce que c'est tout relié au monde du travail. On pourrait bien dire : Bien non, chacune fait quelque chose de spécifique que les autres ne font pas, mais ça ne justifie pas en soi d'avoir des organisations différentes.

Et ça, encore une fois, c'est un choix. Moi, je suis tout à fait à l'aise de défendre ça devant la population, qui, en général, nous réclame ça, en passant : moins de structures, autant ou plus d'actions, si possible, plus de services, mais moins de structures. Et là-dessus on va être très fermes sur cette orientation, et chaque fois que je voudrai l'ajouter, chaque fois que ce sera possible de le faire, on va le faire. Dans tous les secteurs de l'action gouvernementale, dès qu'on va constater qu'il y a une superposition de structures, parfois pour de très bonnes raisons, mais pour les mêmes personnes, pour les mêmes citoyens, les mêmes groupes de citoyens, on va s'assurer d'avoir le nombre minimal de structures et, si possible, une seule structure, et c'est une orientation, qui est la nôtre d'ailleurs, qu'on avait annoncée. Lorsqu'on parlait de rétablissement de l'équilibre budgétaire, on disait qu'on rétablirait l'équilibre, entre autres, en diminuant les structures administratives pour favoriser la protection des missions.

**M. Turcotte :** M. le Président.

**Le Président (M. Picard) :** M. le député de Saint-Jean.

**M. Turcotte :** J'entends ce que le ministre responsable de la jeunesse dit aujourd'hui, mais j'ai encore de la difficulté à concevoir... Je peux bien comprendre que la députée de Charlevoix a rencontré la présidente de la Table de concertation des forums, mais, en même temps, il y a un ministre responsable de la jeunesse, qui est le premier ministre.

Il faut aussi que, lorsqu'il y a des rencontres, il y ait un message à transmettre. Et, selon les informations et les écrits... ça vaut encore quelque chose, je pense, en 2015, quand on envoie une lettre du 26 février 2015 qui dit : «...le Secrétariat à la jeunesse entend subventionner le Forum jeunesse Côte-Nord au cours de l'exercice financier 2015-2016 par l'entremise d'une nouvelle convention de subvention. Nous vous contacterons prochainement afin de convenir des modalités de cette convention.» Ça, là, ça crée de l'espoir pour des gens qui se dévouent corps et âme au quotidien pour les jeunes du Québec. Et, après ça, silence radio. Je peux comprendre qu'il y a eu une rencontre avec la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré, mais, en même temps, il faut qu'il y ait un message, puis moi, je veux savoir qu'est-ce qui a fait en sorte que ça a pris autant de temps avant que ce message arrive aux gens.

Dans les faits, les gens l'ont appris pas mal à la période de questions, lorsque j'ai posé une question au premier ministre. Là, ils ont commencé à voir que c'était peut-être fini pour eux. Je trouve que ce n'est pas très respectueux pour des gens qui se dévouent. Puis je peux comprendre qu'un gouvernement arrive puis qu'il veut faire des choix puis changer des structures, changer d'administration. Ça, je peux le comprendre. On n'est pas d'accord, mais je peux comprendre. Mais il y a quand même une façon d'agir, il y a des délais, puis ne serait-ce que de le dire aux gens : Écoutez, c'est ça, notre décision. Vous pouvez la contester, mais c'est notre décision, puis ce sera effectif au 30 juin, ce qui a été fait, mais après plusieurs semaines d'attente et des gens qui ont été mis sur le chômage en attendant ou des gens qui ont manqué des opportunités d'emploi parce qu'ils avaient toujours espoir, de jour en jour, de se trouver... de garder leurs emplois. Moi, c'est là-dessus que j'en ai puis c'est pour ces gens-là qui sont ici aujourd'hui, certains d'entre eux... puis qui nous écoutent, puis qui ressentent ça, puis qui ont vécu ça.

Puis je comprends que le premier ministre ne veut pas faire du mal aux gens, il ne se réveille pas la nuit pour faire mal aux gens, mais, en même temps, je trouve qu'il a eu une attitude... puis je voudrais la comprendre, savoir qu'est-ce qui s'est passé pour attendre puis avoir tous ces délais-là entre une lettre qui est signée le 26 février puis, les 21, 22 avril, qu'il y a une décision qui sort, là, qui dit : Bien, vous n'en aurez plus, d'argent, vous n'existez plus.

**Le Président (M. Picard) :** M. le premier ministre.

• (15 h 50) •

**M. Couillard :** Bien, M. le Président, d'abord, je répète, hein, mon appréciation pour les gens, pour les personnes, puis en aucun cas je ne voudrais donner l'impression que ce n'est pas important pour moi, d'autant plus que les jeunes dont on parle ont exactement l'âge de mes enfants.

Maintenant, c'est une décision qui a été difficile à prendre. Elle ne s'est pas prise du jour au lendemain. Ça a été un long débat à l'intérieur du gouvernement, à l'intérieur du caucus des députés. On a eu de bonnes discussions puis on a voulu également harmoniser ça aux changements de la gouverne municipale et régionale. Et là il faut faire la différence lorsqu'il analyse la correspondance. C'est pour ça que je tiendrais quand même, avec son consentement... que le secrétaire à la jeunesse puisse donner quelques explications. Il faut différencier les décisions qui ont été prises par les CRE lorsqu'elles ont eu à cesser leurs activités et les correspondances qui ont été envoyées aux OBNL, aux organismes sans but lucratif, aux OSBL, qui sont responsables de ces organisations-là.

Alors, il me semble que ce serait utile pour la commission que le secrétaire puisse donner ces précisions.

**M. Turcotte :** Je donne le consentement. Mais une courte réponse, parce que c'est quand même sur notre temps, hein?

**Le Président (M. Picard) :** Une courte réponse, parce que, là, on a excédé le premier bloc.

**M. Couillard :** Oui, une courte réponse.

**Le Président (M. Picard) :** Mais allez-y, en vous identifiant.

**M. Turcotte :** À moins que le premier ministre accepte que ça soit sur le temps ministériel. Ça pourrait être très respectueux.

**M. Couillard :** On veut bien. Ça va être très court.

**Le Président (M. Picard) :** Allez-y...

**M. Ducharme (Nikolas) :** Donc, pour répondre à la question, M. le Président...

**Le Président (M. Picard) :** ...en vous identifiant, s'il vous plaît.

**M. Ducharme (Nikolas) :** Pardon. Nikolas Ducharme, secrétaire adjoint à la jeunesse.

Donc, il y a eu deux types de correspondance : une première correspondance qui a été envoyée aux CRE pour savoir si les obligations des CRE seraient remplies; les obligations contractuelles qui liaient le Secrétariat à la jeunesse et les CRE. Donc, évidemment, il y a des décisions qui ont été prises à l'intérieur des organisations, donc les conférences régionales des élus, qui peuvent avoir eu des impacts sur le personnel qui avait été embauché par les CRE pour remplir les obligations liées au mandat des forums jeunesse.

Maintenant, la correspondance dont il est question, c'est une correspondance avec les six OBNL. Donc, il y avait 13 CRE qui avaient la mission forum jeunesse et six OBNL qui remplissaient aussi... pour nous, qui remplissaient les

exigences qui étaient liées aux contrats de la mission forum jeunesse. Donc, nous, on a envoyé, effectivement, au mois de février une lettre qui ne prenait pas d'engagement sur des montants ou sur une durée, mais plutôt sur un désir de contacter les OBNL pour donner suite à la fin de la convention de subvention, qui se terminait au 31 mars de cette année, ce qu'on a fait hier. Et on a prévu avec les forums de leur donner une période transitoire pour gérer cette fermeture, qui est maintenant demandée avec eux, et, après le 30 juin de cette année, nous reprendrons les obligations de ces organismes-là envers leurs partenaires pour gérer les ententes.

J'espère que ces informations sauront éclairer...

**Le Président (M. Picard) :** Merci. Maintenant, du côté de la partie gouvernementale, Mme la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré.

**Mme Simard :** Merci, M. le Président. Alors, je voudrais d'abord saluer mes collègues responsables des dossiers jeunesse des oppositions de même que mes collègues, les gens qui nous écoutent et, bien sûr, les jeunes qui nous écoutent, parce qu'on sait très bien que la jeunesse, c'est une évidence, c'est une priorité pour notre gouvernement. Et mon collègue le député de Saint-Jean a interrogé le premier ministre, en fait, sur l'annonce faite hier par notre gouvernement.

Et j'aimerais justement, avec le premier ministre, avoir la chance d'aborder le nouveau partenariat avec les CJE. Donc, mon intervention ira en ce sens. Et c'est vrai qu'hier le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et moi-même avons annoncé un nouveau partenariat avec les carrefours jeunesse-emploi. Ce nouveau partenariat là vient confirmer le rôle des carrefours jeunesse-emploi dans les services offerts aux jeunes du Québec. Par exemple, dans la région de Charlevoix—Côte-de-Beaupré, que je représente, lorsqu'on pense au carrefour jeunesse-emploi, alors c'est, depuis les 10 dernières années, 5 380 jeunes qui ont utilisé les services du carrefour jeunesse-emploi, c'est 2 531 jeunes qui ont été accompagnés par le carrefour jeunesse-emploi, c'est 845 jeunes qui ont profité des placements en emploi et c'est 556 jeunes qui ont eu l'opportunité d'être sur une mesure de développement et d'employabilité. Alors, c'est des chiffres quand même qui parlent pour un milieu comme le mien, où on a à la fois un secteur semi-urbain, ensuite un secteur plus rural et même un milieu défavorisé.

Alors, avec les carrefours, le gouvernement vise à aider une clientèle qui en a besoin, les jeunes ni en emploi ni aux études, ce qu'on appelle aussi les NEET, ou encore les sans-chèque, ces jeunes qui vivent des transitions difficiles entre leur scolarisation et l'entrée sur le marché du travail. Les raisons qui expliquent ces difficultés sont multiples. On parle, entre autres, de jeunes non disponibles au travail à cause de responsabilités familiales ou encore en raison de santé, de maladie ou de handicap, des jeunes désengagés qui ne sont pas à la recherche d'emploi et qui n'ont pas été intéressés non plus à retourner aux études, et ça, dans ma région, il y en a, comme dans la plupart des régions, dont celle de mon collègue, évidemment, aussi, le député de Saint-Jean, certainement. On parle de jeunes qui attendent une offre d'emploi qui cadre avec leurs compétences mais sans nécessairement faire des démarches en ce sens. On parle également des jeunes qui décident de réaliser des projets personnels, comme des voyages.

On sait très bien que plusieurs jeunes...

**Une voix : ...**

**Mme Simard :** Pardon?

**Le Président (M. Picard) :** S'il vous plaît, on s'adresse ici, on ne s'interpelle...

**Mme Simard :** Oui. Bien, c'est ça, c'est les commentaires. Excusez-moi. C'est mon temps de parole, effectivement.

Alors, on parle des jeunes qui quittent pour un certain temps et qui ensuite reviennent soit dans leurs régions ou simplement au Québec, parce qu'il y en a quand même qui quittent pour l'international. Alors, pour répondre à la question de mon collègue le député de Saint-Jean, tout à l'heure, qui se demandait d'où provient le 200 000 jeunes, c'est l'Institut de la statistique du Québec qui évaluait, en 2012, qu'il y avait 200 jeunes âgés entre 15 et 29 ans dans cette situation... 200 000, pardon, bien sûr, et non pas 200 jeunes, donc, qui sont dans la situation d'être des sans-chèque. Alors, ce sont eux, ces jeunes, que nous retrouvons dans toutes les localités du Québec, pour qui la vie n'est pas toujours facile, bien sûr, et que nous allons aider avec ce nouveau partenariat.

Les carrefours jeunesse-emploi sont présents sur l'ensemble du territoire québécois, on parle de 110 carrefours jeunesse-emploi. Alors, c'est des services à travers le territoire québécois. Dans ma région, c'est un centre de services à Baie-Saint-Paul, centre de services à La Malbaie, donc dans Charlevoix-Est, ainsi qu'un centre de services à Beaupré, sur la Côte-de-Beaupré.

Alors, les carrefours sont des organismes communautaires qui ont comme mission d'accompagner les jeunes de 16 à 35 dans leurs démarches d'insertion sociale et économique qui veulent soit retourner aux études, obtenir un emploi ou créer une entreprise. Les CJE reçoivent du financement du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale depuis sa création en 1995. Le Secrétariat à la jeunesse finance les carrefours depuis le début de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Alors, les carrefours ont une approche communautaire qui repose sur certaines assises : démocratie, citoyenneté active, solidarité, justice sociale, respect des individus, partenariat et collaboration avec les communautés, complémentarité des actions avec les autres organisations, volontariat, autodétermination par le milieu. Les carrefours jeunesse-emploi offrent des services en employabilité en collaboration avec Emploi-Québec. En plus, ils sont financés par le Secrétariat à la jeunesse pour deux mesures, idéaux en fait, qui avaient pour objectif d'identifier le développement de la culture entrepreneuriale en renforçant la cohérence et l'arrimage des interventions et qui se déploie à travers le

financement d'un réseau de 98 agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse répartis dans 87 CJE, qui ont notamment pour mandat de sensibiliser et de soutenir les différents acteurs qui travaillent au développement de l'entrepreneuriat jeunesse et le financement du fonctionnement du RCJEQ.

La SAJ, qui avait pour objectif de combattre le décrochage scolaire en accompagnant les jeunes afin d'augmenter leurs facteurs de réussite, qui se déploient par l'entreprise d'intervenants qui accompagnent et guident les jeunes en leur fournissant les moyens leur permettant de définir leurs besoins et leurs objectifs... Ces intervenants travaillent de pair avec des organismes locaux — éducation, emploi, santé et communautaire — afin d'obtenir des services aux jeunes. Le premier ministre pourra certainement en parler davantage, mais ces mesures, qui sont des services directs aux jeunes, seront bonifiées dans le cadre de nouveaux partenariats. On parle ici de l'ajout de 5 millions pour ces services.

En accentuant le rôle des CJE dans les communautés du Québec, le gouvernement renforce son partenariat fructueux avec un organisme qui est près des jeunes et de leurs communautés avec ses 110 points de service à travers l'ensemble des régions du Québec. D'ailleurs, hier, le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec, dont la présidente, Mme Monique Sauvé, était présente avec nous hier, nous a mentionné qu'ils étaient honorés, donc, par cette reconnaissance et par la confiance dont le gouvernement fait preuve.

J'aimerais poser la question suivante, maintenant, au premier ministre, savoir s'il peut nous expliquer concrètement le nouveau mandat des carrefours jeunesse-emploi.

**Le Président (M. Picard) :** Merci, M. le premier ministre.

• (16 heures) •

**M. Couillard :** Alors, merci, M. le Président. Puis on a tantôt demandé l'origine de la statistique des 200 000 jeunes, alors je suis heureux de donner la référence. Je pense que tous les citoyens qui écoutent et les personnes ici présentes devraient faire l'exercice de consulter cette référence. C'est une publication de 2014 de l'Institut de la statistique du Québec qui s'intitule *Regard statistique sur la jeunesse — 1996 à 2012* — page 119. En gros, on y apprend effectivement qu'il y a 200 000 jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni au travail ni à l'étude pour plusieurs raisons, parce qu'il faut les classer correctement, de plusieurs façons. Il y a des normes internationales là-dessus.

La bonne nouvelle, c'est qu'il y en a 710 000 qui étudient et 585 000 qui sont au travail. Alors, cette classification, en fait, divise les personnes qui n'ont pas d'activité en des catégories plus subtiles, là, les chômeurs, plus quatre autres catégories : les personnes non disponibles au travail parce qu'elles ont une responsabilité familiale ou à cause de leur santé; les personnes désengagées, qui ne cherchent pas d'emploi parce qu'elles croient ou qu'ils croient qu'aucun travail n'est disponible et qu'ils ne sont pas non plus intéressés à poursuivre une formation; les chercheurs d'opportunité, qui se satisfont en attente que se manifeste une occasion d'emploi qui cadre avec leurs compétences sans nécessairement faire de recherche active en ce sens; et ceux qui font le choix volontairement d'être inactifs — par exemple un projet comme un voyage ou une activité artistique. Alors, on voit qu'il y a toutes sortes de situations personnelles qui sont relevées, et ces statistiques sont relevées de la même façon dans la plupart des pays, et ça nous permet de les comparer d'un endroit à l'autre. La bonne nouvelle, c'est que plus l'âge avance... parce qu'on est de 15 à 29 ans, mais, si on prend les 15 à 19, 20-24, 25-29, moins il y a de gens bien sûr qui sont aux études, mais plus il y a de gens qui sont au travail, et ça, en soi c'est une bonne nouvelle.

Maintenant, je vais aller maintenant sur la question de ma collègue sur le partenariat. Ça va devenir un des éléments-phares de la prochaine stratégie jeunesse du gouvernement, qui sera présentée bien sûr par notre gouvernement au cours des prochains mois. On pourra revenir tantôt sur l'élaboration de cette stratégie et l'éloignement dans le temps ou l'étalement dans le temps des différentes interventions. Alors, les carrefours jeunesse pourront mettre en place des services directs qui vont développer des interventions en trois catégories : d'abord, des interventions en partenariat avec le milieu scolaire visant la poursuite, le retour aux études ou la diplomation des jeunes de 15 à 19 ans à risque de décrochage scolaire ou qui ont été l'école sans diplôme, l'éternel problème important pour notre société, la persévérance scolaire; deuxièmement, les interventions en partenariat avec Emploi-Québec et les services sociaux locaux visant la stabilisation, l'orientation, l'accompagnement des jeunes de 15 à 29 ans qui ont des transitions difficiles — et on en a tous connu dans nos milieux familiaux et chez nos proches — dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle, notamment les jeunes sans soutien public du revenu, c'est-à-dire qui ne reçoivent ni l'aide financière de dernier recours et qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi — encore une fois, les exemples existent, et on les connaît; les interventions en partenariat avec les organismes du milieu et les autres partenaires du secrétariat, qui visent à favoriser la planification et la réalisation de projets communautaires ou des prédémarrages d'entreprise de jeunes de 15 à 29.

Alors, le deuxième projet permettrait aux CJE, avec les jeunes de leurs communautés respectives, d'obtenir du financement pour des projets locaux, régionaux, internationaux. D'ailleurs, on pourrait parler plus tard d'une nouvelle activité qui est ouverte avec des nouveaux crédits pour l'action internationale des jeunes, et ça nous permet également de donner suite aux engagements qui ont été pris à Dakar, au Sommet de la Francophonie. Plus spécifiquement, les projets qui viseront à mobiliser les jeunes de 15 à 29 ans aux défis sociaux et environnementaux de l'époque en leur donnant la possibilité de réfléchir à leur avenir professionnel tout en développant leurs compétences comme citoyens et en gagnant confiance en eux, ça, je crois que c'est vraiment la clé, encore une fois, suite aux exemples que j'ai connus. La question de la confiance en soi, de l'estime de soi est absolument capitale.

La mise en place des projets vise aussi à donner une image positive de la jeunesse aux membres des communautés locales. Pour ce faire, on a un programme de subvention qui comporterait trois volets, trois volets, encore une fois : d'abord, le volet visant le milieu scolaire, les écoles secondaires en lien avec un des axes de la Politique québécoise de la jeunesse et sans se substituer aux mesures qui déjà existent; le volet de la participation citoyenne, des activités dans le cadre desquelles les jeunes s'engageraient dans un projet reconnu à valeur sociale ajoutée; et un volet mobilité. Les projets

permettraient aux CJE de proposer aux organismes de jeunes des projets de stage avec des jeunes connaissant des difficultés dans leurs parcours personnels. On pense que c'est plus ou moins 300 jeunes par année qui développent leurs compétences personnelles et professionnelles à travers ces stages.

Alors, d'abord, il y a des mesures transitoires qui restent à convenir entre les forums jeunesse et le Secrétariat à la jeunesse qui vont permettre au personnel de rester en poste jusqu'au 30 juin 2015. En plus, les engagements contractuels pris en 2014-2015 pour 2015-2016 par les CRE et les forums seront maintenus jusqu'au 31 mars 2016 ou d'ici à la date prévue de l'entente. Après le 30 juin prochain, c'est le Secrétariat à la jeunesse qui prendra le relais des CRE et des forums jeunesse en ce qui a trait au suivi des ententes, comme M. le secrétaire l'a dit il y a quelques instants.

En plus, Emploi-Québec — et je vais le répéter, c'est important, et j'y ai tenu personnellement — accompagnera les employés des forums jeunesse dans leur recherche d'emploi. En parallèle, le secrétariat, en partenariat avec les carrefours jeunesse-emploi, mettra en oeuvre un projet pilote de l'application des nouveaux partenariats. On pense que c'est une vingtaine de CJE qui feront partie de ce premier cadre expérimental dans l'ensemble des régions du Québec, qui sont les trois types de régions existants au Québec : urbain, semi-rural et rural. Et on voit pourquoi les CJE sont enthousiasmés par la possibilité d'ajouter à leurs actions dans une optique qui est franchement correspondante à ce qu'on entend ces jours-ci. Les carrefours ont également une approche communautaire qui reporte sur des assises importantes, comme la démocratie, la citoyenneté active et, je m'excuse pour l'anglicisme, l'«empowerment», la solidarité, la justice sociale, le respect des individus, partenariat et collaboration avec les communautés, complémentarité des actions avec les autres organisations... volontariat, pardon, et autodétermination par le milieu.

Alors, il y a lieu, là, de reconnaître cette compétence, de réunir les forces, réunir les ressources financières, diminuer les coûts de fonctionnement et continuer à agir, M. le Président.

**Le Président (M. Picard) :** Merci. Mme la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré.

**Mme Simard :** Merci beaucoup, M. le Président. Alors, j'aimerais maintenant m'entretenir du bilan politique québécois à l'égard de la jeunesse et de la Stratégie d'action jeunesse avec le premier ministre.

Alors, faisant suite au consensus du Sommet du Québec et de la jeunesse de février 2000, le gouvernement du Québec dévoilait, le 29 mai 2001, sa première politique québécoise à l'égard de la jeunesse, intitulée *La jeunesse au coeur du Québec*. La politique québécoise à l'égard de la jeunesse a pour objectif central de permettre à tous les jeunes de se réaliser pleinement et d'être des citoyens actifs et engagés dans la société québécoise. La politique québécoise à l'égard de la jeunesse est mise en oeuvre par le biais des plans d'action gouvernementaux administrés par le Secrétariat à la jeunesse. Ceux-ci ont comme objectif de donner une cohérence aux actions du gouvernement envers les jeunes et d'en coordonner une partie.

Depuis l'adoption de la politique québécoise à l'égard de la jeunesse en 2001, trois plans d'action gouvernementaux se sont succédé, le dernier étant la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Lancée le 29 mars 2009, la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 se déployait en fonction de six grands défis regroupant 115 programmes, mesures ou services, dont une cinquantaine sont sous la responsabilité directe du Secrétariat à la jeunesse, les autres étant sous la responsabilité partagée du Secrétariat à la jeunesse et d'un ministère ou encore sous la responsabilité d'un autre ministère ou organisme, et j'aimerais vous énumérer ces défis : c'était le défi de l'éducation et de l'emploi; nous avions le défi de l'entrepreneuriat, le défi de la santé, le défi des régions, le défi de la diversité ainsi que le défi de l'environnement. Les programmes, mesures et services financés par le Secrétariat à la jeunesse ont été mis en oeuvre par environ 260 partenaires.

L'actuelle Politique québécoise de la jeunesse et la Stratégie d'action jeunesse ont eu des effets positifs sur la jeunesse du Québec. Toutefois, force est de constater que les objectifs de ces derniers sont différents des aspirations des jeunes d'aujourd'hui. Le premier ministre a mentionné lors de son allocution d'ouverture qu'il comptait revoir ces deux politiques. J'aimerais qu'il nous explique la démarche du gouvernement, donc, afin de mettre à jour ces politiques.

**Le Président (M. Picard) :** Merci. M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Merci, M. le Président. Puis je veux saluer l'aide et la participation de ma collègue la députée Charlevoix—Côte-de-Beaupré dans ces dossiers importants, puis elle n'a pas fini son travail, parce qu'il y a encore beaucoup à accomplir au cours des prochains mois.

Je pense que tout le monde constate — d'ailleurs, on en avait parlé l'an dernier aux crédits — qu'après 14 ans d'existence la politique à l'égard de la jeunesse n'est plus adaptée au contexte dans lequel évoluent les jeunes d'aujourd'hui. Pourquoi? Parce que les besoins et les circonstances, les modes de vie des jeunes de ce groupe d'âge, de 15 à 29 ans, ne sont certainement plus les mêmes que ceux de la précédente génération. L'actuelle politique s'adressait à la génération née entre 1980 et 1994. La prochaine s'adressera à celle née entre 1995 et 2009 dans un univers totalement différent. Il y a les médias sociaux, mais il y a d'autres éléments également qui changent rapidement dans la société.

De façon plus globale, la situation sociale et économique québécoise a évolué, notamment l'avancée à cause des changements démographiques. La démographie du Québec va considérablement changer — elle a commencé à changer, d'ailleurs — au cours des 15 prochaines années. Le nombre et le poids relatifs des jeunes de 15 à 29 ans dans la population va diminuer, on l'a vu tantôt, alors que la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus va croître. L'espérance de vie en augmentation et la décroissance de la population active auront des effets considérables notamment sur le marché du travail, sur la fiscalité, sur les dépenses publiques et sur les régimes de retraite. Il est clair que de nouvelles politiques spécifiques aux jeunes sont nécessaires. Il est clair qu'on ne peut pas se permettre dans la situation du Québec, alors que notre population active, c'est la seule de toutes les grandes provinces canadiennes qui a commencé à décroître depuis 2013...

Alors qu'on a cruellement besoin de croissance économique et de prospérité, on ne peut plus se permettre de laisser personne derrière. Il faut activer l'accompagnement, il faut accompagner les gens dans les milieux pour que l'accès à la formation, d'abord, parce que c'est nécessaire, et à l'emploi soient le plus facilités possible. Le secrétariat, sous l'ancien gouvernement, avait déjà amorcé des travaux qui avaient résulté en livre blanc. C'est une production intéressante mais qui doit être complétée pour produire la nouvelle politique dédiée à la jeunesse.

Alors, la suite de la démarche au cœur de laquelle sera notre consœur sera la suivante. Un document de consultation sera lancé au cours des mois à venir. Son contenu sera fondé sur les préoccupations et les opinions exprimées par les jeunes et les citoyens au cours de la consultation préliminaire, sur les analyses gouvernementales, entre autres celles du Secrétariat à la jeunesse, quant aux besoins des jeunes et la capacité des outils d'intervention du gouvernement à y répondre, sur les orientations gouvernementales actuelles, notamment l'importance d'avoir des finances publiques saines afin de conserver la marge de manoeuvre non seulement de la génération actuelle, mais des prochaines générations en matière de politiques publiques, incluant le maintien du soutien aux personnes dans notre société.

Ce document fera l'objet d'un événement de consultation qui donnera la place centrale aux organismes qui oeuvrent auprès des jeunes ou qui les représentent. Ceux-ci auront alors la chance de discuter des différentes orientations de la future politique à l'égard de la jeunesse de même que de la Stratégie action jeunesse pour les premières années, M. le Président.

• (16 h 10) •

**Le Président (M. Picard) :** Merci. Il reste deux minutes à ce bloc-là. Est-ce qu'il y a quelqu'un ou on transfère...

**Mme Simard :** On va le reporter.

**Le Président (M. Picard) :** Comment?

**Mme Simard :** On peut le reporter?

**Le Président (M. Picard) :** Oui, oui, pas de problème.

Donc, je cède maintenant la parole au porte-parole du deuxième groupe d'opposition. M. le député de Chambly, c'est à vous.

**M. Roberge :** Merci, M. le Président. D'abord, je veux revenir sur le sujet dont mon collègue a parlé tout à l'heure, c'est-à-dire la disparition, la dissolution des forums jeunesse, et sur la manière aussi, parce que, on va y revenir, est-ce que c'était une bonne idée? Est-ce que ce sera plus efficace? Si ça l'est, on verra bien, puis ce n'est pas du côté de ma formation politique qu'on va s'opposer à remettre des choses en question, à revoir les façons de faire quand c'est nécessaire puis à essayer d'être plus efficace, le plus efficace possible pour que chaque dollar rende réellement service aux jeunes. Mais, des fois, on dit : Tout est dans la manière, puis il faut voir aussi quelles sont les motivations, parce que ça a été un peu quand même erratique comme façon de procéder. D'après les contacts que j'ai eus avec les gens autant des carrefours jeunesse-emploi que des forums jeunesse, les six derniers mois ont été six mois d'incertitude, et même du côté des carrefours jeunesse, là, qui, aujourd'hui, semblent être favorisés par la conclusion de l'affaire, et ça, ça m'amène à dire qu'il y a six mois le gouvernement ne savait absolument pas où il s'en allait.

Donc, ma question, c'est : Quand la décision a-t-elle été prise qu'il fallait miser sur les carrefours jeunesse-emploi et transférer la gestion vers cet organisme-là? À quel moment ça s'est pris?

**Le Président (M. Picard) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Bien, M. le Président, je voudrais d'abord dire que je suis quand même content. J'aurais été fort surpris d'entendre le contraire venant de la deuxième opposition, qu'ils s'objecteraient à une révision en profondeur des façons de faire, de la diminution des structures et de la maximisation de l'impact de chaque dollar public investi. Je crois que là-dessus on se rejoint très bien.

Ça a été, je le répète, une décision qui a été difficile, qui a été longue à prendre, et le jour précis et l'heure à laquelle elle s'est prise n'est pas pertinent à ces débats. Ce qu'il est important de dire, c'est que c'est très récent, parce qu'il y a plusieurs hypothèses qui ont été envisagées de toutes les façons possibles, incluant les corrélations avec les modifications à la gouvernance régionale. Donc, ça s'est fait, je dirais, assez récemment, assez récemment, lorsqu'on a pu dégager, à l'intérieur de notre caucus de députés qui participent activement à ce genre de discussion là, un consensus sur la voie à suivre. Et ce qui a convaincu l'ensemble des collègues, parce que ça ne s'est pas pris en isolement, là, dans notre bureau, au Conseil exécutif, ce qui a convaincu nos collègues, avec la participation de notre consœur la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré, c'est la préservation des sommes pour la mission dont on parle, la transformation d'une somme de fonctionnement en services directs et en projets concrets sur le terrain et la multiplication des points de contact pour les jeunes dans les régions par rapport à la situation actuelle.

Maintenant, je vais encore répéter que je suis vraiment préoccupé et je ne prends pas à la légère l'incertitude que les personnes ont vécue, autant dans les CRE, d'ailleurs, parce que la même chose s'est vécue là, que dans les autres organismes de développement régional et également dans les forums jeunesse. J'en suis conscient et j'espère que les difficultés seront réduites au maximum et qu'on pourra faire en sorte... c'est pour ça que j'ai demandé à mon collègue le ministre de l'Emploi de s'assurer que chaque personne soit accompagnée, contactée, pour s'assurer qu'on puisse les orienter le plus rapidement possible vers une activité soit similaire avec les carrefours soit voisine dans d'autres organisations.

Alors, effectivement, il y a de nombreuses décisions à prendre lorsqu'on doit résorber une impasse budgétaire de plus de 7 milliards de dollars. On veut toujours faire pour le mieux, mais ce que je veux dire cependant, c'est que



cette décision a été longue à prendre parce qu'elle a été difficile, complexe, plusieurs choses entraient en cause et ont été évaluées. Et je suis conscient, encore une fois, de l'impact de ces décisions. Je ne prends aucune de ces décisions à la légère, mais je le fais parce que je crois que ces décisions sont motivées par l'intérêt supérieur du Québec d'aujourd'hui et de demain, et notamment de la prochaine génération. Maintenant, et encore une fois, je suis conscient que ce n'est pas facile, je ne veux surtout pas minimiser les impacts, incluant les impacts d'incertitude, dont notre collègue nous parle. J'en suis entièrement conscient, M. le Président.

**Le Président (M. Picard) :** Merci. M. le député de Chambly.

**M. Roberge :** Oui. Enfin, toujours sur le processus, sur la gouvernance, parce que, dans le fond, essentiellement, là, de quoi on parle depuis tantôt, c'est de la gouvernance, autant la gouvernance des carrefours jeunesse-emploi, des forums jeunesse que du gouvernement lui-même, sa façon de prendre la décision, de l'annoncer, il semble qu'il y a eu des décisions et qu'il y a eu une succession de décisions prises l'une après l'autre se contredisant l'une l'autre.

Parce que ça s'est fait par appel, d'abord. Il y a des gens qui se sont fait appeler et qui, au téléphone, se sont fait dire : Bien, votre organisation, vous devriez subir une coupure d'à peu près 5 %. D'autres se sont fait dire : Ah! vous allez probablement vivre une fusion. En Montérégie, là, il y a eu... je ne dirais pas «une rumeur», parce qu'une rumeur, c'est quand les gens, dans l'incertitude, se mettent à se faire des idées, mais là ça n'a pas été une rumeur, ça a été une directive qui venait du gouvernement, mais au téléphone, je ne sais pas si... pour qu'il n'y ait pas de preuve, mais au téléphone pour se faire dire : Bien, il va y avoir une fusion, préparez-vous, pour finalement avoir une lettre puis un autre appel, qui dit : Finalement, ce qu'on a dit au téléphone, ça ne tient pas.

Donc, je comprends qu'il y a une décision difficile à prendre. On jugera si elle était bonne ou pas, mais je reconnais que c'est une décision difficile à prendre, difficile à annoncer, mais il faudrait quand même, je pense, revoir nos façons d'annoncer la décision, parce que ce n'est sans doute pas la dernière, là.

Est-ce qu'on pourrait avoir un processus différent pour d'abord peut-être rencontrer les gens ensemble et leur donner des engagements formels sur papier plutôt que d'y aller par téléphone?

**Le Président (M. Picard) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** M. le Président, le plus possible on veut le faire directement, là, mais, encore une fois, le collègue fait bien de le souligner, ce ne sont pas des décisions qui sont évidentes, parce que chacune a des avantages et des inconvénients. Cette décision elle-même a des avantages et des inconvénients. Le fait d'avoir gardé le statu quo aurait également eu des avantages et des inconvénients.

Et je veux juste redire très clairement pour les collègues, pour la population qui nous écoute que moi et le gouvernement... et moi pour le gouvernement, j'assume entièrement la responsabilité des décisions qui sont prises. Je le vois, la société est en changement profond. On doit changer le Québec, on ne peut plus continuer à faire les choses de la même façon. Moi, je n'accepte plus les réponses «il faut continuer à faire ça comme ça parce qu'on a toujours fait ça comme ça» ou «pourquoi il faut changer?, on a toujours fait ça différemment». On ne peut continuer à gouverner le Québec de cette façon.

Maintenant, quant à la question de la communication avec les groupes concernés, j'entends très bien ce que le collègue me dit. Si certains se sont sentis éloignés ou lésés par le processus, j'en suis désolé. On fera le mieux possible et dans le passé et dans l'avenir, mais on va prendre les décisions. Ça, c'est ce que je vais dire à la population qui nous écoute : Des décisions ont été prises, des décisions sont prises, des décisions seront prises. Et le plus vite possible on retrouve la solidité de l'équilibre budgétaire, le plus vite possible on pourra s'engager avec un rythme de croissance des dépenses qui sera plus soutenable, disons, pour l'ensemble des missions de l'État, notamment les missions sociales.

**Le Président (M. Picard) :** Merci. M. le député de Chambly.

**M. Roberge :** Merci. Je m'interroge maintenant par rapport à la prochaine Stratégie d'action jeunesse. Le premier ministre a annoncé tout à l'heure que les processus seraient mis en branle. Alors, ma question : Est-ce que ce sera ce printemps ou cet automne que la consultation commencera?

**Le Président (M. Picard) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** M. le Président, je veux répondre précisément à la question de mon collègue, d'autant plus que j'avais un échéancier précis qui vient de m'être remis. Ça tombe bien. Alors donc, je rappelle que l'actuelle politique est en vigueur depuis 2001, je n'ai pas à répéter les explications sur la raison pour laquelle il faut la renouveler.

Alors, voici l'échéancier. La consultation sera lancée ce printemps — là, j'espère que le printemps va finir par arriver, M. le Président, il y a certains jours, ces jours-ci, où j'ai des doutes; période de dépôt de mémoires pour l'été et l'automne 2015; un événement de consultation à l'automne 2015. Il y a déjà eu une consultation, on se souvient, en 2013, des jeunes et des intervenants, 4 000 personnes ont été rencontrées, mais, à ce moment-là, pas de consultation des groupes jeunesse. La politique jeunesse sera donc annoncée à la fin de l'année 2015, et la Stratégie d'action jeunesse sera lancée au printemps 2016 pour cinq ans, donc de 2016-2017 à 2021-2022. Et, s'il veut, on pourra lui répéter ces dates-là.

**Le Président (M. Picard) :** M. le député de Chambly.

**M. Roberge :** Merci, M. le Président. Est-ce qu'on pourrait déposer, s'il vous plaît, ce document, ce calendrier, pour ne pas que je sois pas obligé de faire de la sténo, là, et noter tout ça à la mesure où vous parlez?

**Le Président (M. Picard) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Alors, on va faire un document correct, là, puis qui contient exactement les mêmes informations, puis on va le transmettre aux membres de la commission.

**Le Président (M. Picard) :** Vous allez le déposer à la commission, s'il vous plaît.

**M. Couillard :** Lorsqu'il sera préparé, on va le présenter correctement. D'ici la fin de la session, qui se termine dans une couple d'heures, là, on devrait certainement être capables de le transmettre aux collègues.

**Le Président (M. Picard) :** O.K. Merci. M. le député.

**M. Couillard :** Et, en passant, je veux juste, brièvement — je le fais sur tous les thèmes semblables — inviter mes collègues de l'opposition à participer aux travaux, s'ils veulent participer aux rencontres, aux consultations, de consulter ma collègue la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré, mon bureau. On sera heureux de les faire participer comme on l'a fait pour le dossier de l'intimidation. D'ailleurs, on a réussi à faire travailler tout le monde ensemble. Toutes les opinions sont bienvenues.

• (16 h 20) •

**Le Président (M. Picard) :** M. le député de Chambly.

**M. Roberge :** Merci. Encore sur la question de la gouvernance, encore là, je m'interroge vraiment, parce que, là, on a un calendrier, c'est intéressant, on semble savoir où on s'en va à l'automne, l'été, à l'hiver puis quand est-ce que ça va être lancé, et pourtant j'ai une déclaration dans le communiqué de presse de ma collègue députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré, qui dit : «Le gouvernement du Québec est très heureux de ces nouveaux partenariats — parlant de ce qui se passe avec les carrefours jeunesse-emploi — qui deviendront un des éléments-phares de la prochaine Stratégie action jeunesse.»

J'ai comme l'impression... ou on a pris la décision, on a aboli les forums jeunesse, on fait des ententes avec les carrefours jeunesse, on aligne les moyens puis après ça on va se faire une stratégie. Il me semble, là, que c'est une drôle de façon de fonctionner, il me semble que, normalement... Et, dans le fond, ma question, ça va être ça : Que pensez-vous de cette méthode? Se fixer des objectifs, consulter les jeunes sur les moyens de les atteindre, puis après ça établir les moyens d'action pour atteindre nos objectifs. Il me semble que, là, on a pris des moyens, on a bousculé les structures pour ensuite se fixer des objectifs. Ne pensez-vous pas que vous avez... M. le Président, serait-il possible que nous eussions procédé à l'envers?

**Le Président (M. Picard) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Il faudrait vérifier l'accord des temps, hein? Aurait-il été possible? Non, ça ne marche pas non plus. Il faut trouver le bon accord. Je me suis déjà fait reprocher par Antoine Robitaille que j'avais utilisé l'imparfait du subjonctif de façon inappropriée.

**Une voix : ...**

**M. Couillard :** Alors, regardez, M. le Président, effectivement, c'est tout à fait compatible. D'abord, une stratégie jeunesse, c'est plus que ce partenariat, c'est un élément important, mais c'est beaucoup plus, il y a beaucoup d'autres actions. Quand on parle de l'action internationale, quand on parle de tous les éléments de la stratégie, il y a énormément de choses intéressantes à discuter qui vont au-delà de ce partenariat. Mais c'est pour ça également que, d'ici l'automne, on veut déployer des projets pilotes dans les trois différents milieux du Québec — urbains, semi-urbains et ruraux — parce que, déjà dans la consultation, on pourra faire le premier bilan de ces expériences et ajuster les protocoles, les façons de faire avec les carrefours jeunesse-emploi pour la diffusion à travers tout le territoire du Québec.

Alors, je penserais que c'est plutôt une bonne façon de mettre en place des nouvelles politiques, d'abord de fixer les orientations, je l'ai expliqué tantôt, la fonction avant la structure, le moins de structures possible, mais également d'ajuster à mesure, et mon collègue le sait, il a été dans des organisations, c'est une bonne façon de faire des changements, de ne pas attendre indéfiniment, de commencer les changements sous forme de projets pilotes et d'aller de façon progressive, en ajustant à mesure que les enjeux sont identifiés, parce qu'il y aura certainement des ajustements à faire. Alors, je pense que c'est tout à fait compatible. Ça devrait nous amener, là, après qu'on ait, au printemps 2016, déployé les services dans l'ensemble du Québec, à signer des conventions pluriannuelles à partir de 2017, certainement.

**Le Président (M. Picard) :** Merci. M. le député de Chambly.

**M. Roberge :** Merci. J'ai ici un extrait du mot du premier ministre dans un cahier qui avait été envoyé dans une rencontre des forums jeunesse, et il y a un encadré qui dit : «La préoccupation première des forums jeunesse consiste à

favoriser la participation citoyenne des jeunes. Il est indispensable d'encourager et de promouvoir les actions individuelles ou collectives qui permettent aux jeunes citoyennes et citoyens de prendre leur place dans la société.» Et on parle de participer activement au développement de notre communauté, etc.

C'était vraiment le coeur des forums jeunesse, c'est une mission qui est étrangère aux carrefours jeunesse-emploi, et le premier ministre nous dit qu'on va maintenant activer la fonction carrefour, là, comme si c'est facile, on appuie sur un bouton et on active la fonction carrefour. Mais pour ça il faudrait revoir la gouvernance des carrefours jeunesse-emploi, parce qu'une caractéristique très importante des forums jeunesse, puis ça, on le disait, que c'était par et pour les jeunes, c'est important. Pour les jeunes, je n'ai aucune crainte pour les carrefours jeunesse-emploi, là, ils sont pour les jeunes, mais par les jeunes? Ce n'est pas le cas du tout de ce que font les carrefours jeunesse-emploi. Alors, comment concilier cette mission par les jeunes avec un organisme qui est géré de façon extrêmement différente de ce qu'étaient gérés les forums jeunesse?

**Le Président (M. Picard) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Bien, M. le Président, c'est exactement ce qu'on va vouloir discuter au cours des prochains mois, et on va tout de suite commencer les projets, comme je l'expliquais tantôt, mais justement la lecture de cet extrait qu'il nous a faite montre que moi, je n'ai aucune perception négative des forums jeunesse. Je ne suis pas en croisade contre les forums jeunesse, par rapport à ce que certaines personnes veulent laisser entendre.

Ce que je veux, c'est rendre l'administration publique la plus efficace possible puis avoir le plus d'actions concrètes possible auprès des jeunes; ici, les jeunes; demain, les personnes sans emploi, les malades dans les hôpitaux, les enfants dans les écoles. C'est ça qui m'anime, ce n'est pas une impression négative vis-à-vis tel ou tel groupe ou telle organisation qu'on a.

Maintenant, quand je regarde les carrefours jeunesse-emploi, en sachant qu'on devra bien sûr préciser les choses — et, en passant, on a transmis notre désir aux carrefours qu'ils atteignent 50 % de représentation de jeunes sur les conseils d'administration, c'est autour de 40 % actuellement — les carrefours également ont une approche communautaire qui rapproche la démocratie, la citoyenneté active, l'«empowerment», la solidarité, la justice sociale, le respect des individus, le partenariat avec les communautés et la complémentarité des actions avec les autres organisations, le volontariat, l'autodétermination par le milieu. Alors, c'est justement ça qu'on veut montrer. Si les gens ont ces mêmes principes, normalement on devrait être capables d'unifier tout ça dans une seule organisation. Et on aura l'occasion, justement, avec les projets pilotes, avec les consultations, de s'assurer... et on y tient effectivement, que ce soit fait, pour plusieurs de ces projets, par et pour les jeunes. On veut garder ce contact direct des jeunes avec la mise en place de leurs projets, et il n'y a absolument rien dans la façon de faire des CJE ou leur caractère qui empêche ça, au contraire, mais on va vouloir travailler avec les carrefours pour s'assurer que cet aspect-là est bien développé, d'où l'idée de développer progressivement les projets, de le faire en parallèle avec la consultation et d'ajuster au fur et à mesure, M. le Président.

**Le Président (M. Picard) :** Merci. Je cède maintenant la parole au groupe formant le gouvernement. M. le député de D'Arcy-McGee.

**M. Birnbaum :** Merci, M. le Président. M. le premier ministre, collègues du côté ministériel, collègues des deux formations de l'opposition, membres du secrétariat, j'ai le plaisir de vous inviter à discuter le phénomène de l'adéquation formation-emploi. J'ai le privilège d'être l'adjoint parlementaire du premier ministre à ce sujet, qui peut risquer d'avoir l'air obscur, mais ce ne l'est pas. En quelque part, il me semble que c'est au coeur de l'implication de nos jeunes, au coeur de leur avenir ici, au Québec.

En tant qu'adjoint parlementaire, j'ai eu l'opportunité de consulter, avec plusieurs intervenants, plusieurs partenaires qui touchent à l'emploi, au niveau de l'éducation secondaire ou cégep, la Fédération des chambres de commerce du Québec, les groupes représentant l'entreprise patronale, des groupes de jeunes et j'ai reçu des messages assez clairs dans toute la diversité qu'ils représentent, tous ces groupes-là, c'est qu'on veut maximiser l'intégration des jeunes de toutes origines dans le monde du travail. Notre défi démocratique l'exige. Aussi, le message était clair qu'il faut créer une meilleure collaboration... arrimage entre les instances d'emploi, d'éducation, d'entreprise et, ultimement, créer, donc, une meilleure adéquation, parce qu'enfin l'avenir de nos jeunes passe par l'emploi. Voilà une évidence. Il est important de s'assurer que les citoyens formés qui sont en mesure de travailler décrochent un emploi et que les entreprises avec les besoins de main-d'oeuvre puissent les combler. C'est ça, l'adéquation entre la formation des travailleurs et les emplois disponibles sur le marché du travail. Les jeunes sortant des différentes institutions d'enseignement, les immigrants qui viennent au Québec pour améliorer leur qualité de vie ou encore les citoyens dont la langue d'origine n'est pas le français, ces groupes et d'autres sont à risque de vivre une mauvaise transition vers le marché du travail.

Bon. Voilà, lors du dernier budget, nous avons annoncé que nous réformerons la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre et la loi sur la Commission des partenaires du marché du travail, la CPMT, et voilà une façon d'aborder cette mise à l'équation, si vous voulez, qui est très importante. La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences exige des entreprises dont la masse salariale dépasse 1 million à investir au moins 1 % de leur masse salariale en dépenses de formation admissibles. Lorsque l'entreprise assujettie à cette loi n'investit pas dans le développement des compétences, elle est tenue de verser au moins 1 % de sa masse salariale au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences et de la main-d'oeuvre. La CPMT est un partenaire clé de notre gouvernement. Elle gère le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre, qui permet de subventionner, sur une base annuelle, des projets liés au développement des compétences ainsi qu'à la productivité des entreprises.

La refonte de ces lois, qui se fera de pair avec nos partenaires, permettra de répondre aux défis démographiques dont j'ai parlé et économiques — chômage de longue durée, postes vacants en entreprise, etc. — pour lesquels le Québec doit dès maintenant prendre des actions qui favoriseront la pleine utilisation de son capital humain.

Nous définissons le terme adéquation formation-emploi comme étant notre stratégie visant à assurer un nombre de personnes en quantité suffisante pour occuper les emplois offerts par les employeurs et ayant les compétences demandées par ces employeurs. Le gouvernement du Québec s'est donné pour priorités de mieux adapter les programmes d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail et de mobiliser vers l'emploi tous les bassins de main-d'oeuvre disponible; pour nos principaux défis, avoir le nombre de personnes suffisant en considérant la démographie; importance de faire tout notre possible pour intégrer en emploi les personnes sans emploi; avoir une lecture commune et partagée des compétences offertes et demandées sur le marché du travail; améliorer les liens directs entre le développement des compétences et les besoins du marché du travail.

Ce qui m'amène à deux questions — à une deuxième qui suivrait — sur une cible spécifique. Mais, M. le premier ministre, je sais que vous êtes un homme de défi, celui-ci est particulièrement important, et on l'a identifié comme il faut dans le budget devant nous et les crédits devant nous. Au nom de l'économie du Québec, au nom de nos entrepreneurs, qui en auront fortement besoin, au nom des travailleurs, au nom de nos programmes sociaux, qui en dépendent, avez-vous un plan qui nous permettra de répondre aux besoins, aux défis qui se présentent à nous dans les prochaines années?

• (16 h 30) •

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député de D'Arcy-McGee. M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Bonjour, Mme la Présidente. Merci. Je voudrais d'abord saluer le travail de mon collègue de D'Arcy-McGee, à qui j'ai demandé, à titre d'adjoint parlementaire, de coordonner les travaux des différents ministères autour de ce thème absolument crucial, pour les jeunes en particulier, de l'adéquation entre la formation et les emplois disponibles. Et je vais répéter à quel point la démographie est notre défi majeur au Québec, mais pas de la façon dont on l'entendait il y a quelques années. Par exemple, lorsque j'étais ministre de la Santé, lorsqu'on parlait de la démographie, c'était uniquement en regard des soins à donner aux personnes vieillissantes.

Maintenant, on se rend compte de plus en plus, et c'est notable, mesurable, que la démographie a également un impact économique profond sur le Québec. La raison pour laquelle les institutions financières accordent des prévisions de croissance économique moindres au Québec qu'ailleurs pour les prochaines années, c'est largement à cause de la démographie, qui fait en sorte, depuis 2013, que notre population active est en baisse. Et l'Institut de la statistique du Québec — je donne cet exemple parce qu'il est frappant — nous dit que, si rien ne change, c'est-à-dire que si on continuait les choses exactement de la même façon, en 2030, la population active de l'Ontario aura augmenté de 9 % à 10 %, et la nôtre aura chuté de 4 %. C'est dramatique pour le Québec si on ne prend pas des actions maintenant pour compenser ce phénomène. Alors, bien sûr, on peut le compenser avec plus de gens, des politiques familiales qu'on veut préserver, qu'on préserve d'ailleurs, mais également l'immigration, l'immigration qualifiée, l'immigration qu'on peut insérer au marché du travail le plus rapidement possible et la formation, parce qu'on sait qu'il y a environ 725 000 emplois qui vont être disponibles au Québec au cours des prochaines années, alors que cette population en âge de travailler diminue. C'est le grand paradoxe.

Quand je parcours les régions du Québec, j'entends très rarement parler de chômage. Évidemment, il y a des régions où c'est particulièrement important, mais on parle surtout de difficultés à trouver des employés qualifiés, et c'est le paradoxe qu'il faut résoudre. Alors, ces emplois seront disponibles. On en crée, des emplois. Il s'en est créé 57 000 depuis mai dernier; au cours des six derniers mois, une quarantaine de mille, dont plus de 30 000 à temps plein. C'est bien. Il faut faire beaucoup mieux, faire beaucoup mieux pour réaliser cette adéquation. Notre collègue a parlé de la fameuse loi du 1 % pour expliquer aux gens qui nous écoutent, aux personnes qui nous écoutent de quoi il s'agit. Jusqu'à maintenant, les entreprises qui ont une masse salariale de 1 million de dollars et plus doivent contribuer 1 % pour des fonds de formation, théoriquement, dans le but qui est poursuivi ici. En pratique, on ne peut pas dire que les résultats soient égaux, certainement pas compatibles avec les buts, tout le temps, des buts qui avaient été créés. Une des actions qu'on a posées, on y reviendra tantôt, c'est d'augmenter le seuil pour diminuer la charge administrative des entreprises, mais compenser par le financement du gouvernement à la table des partenaires.

Alors, il faut absolument créer des emplois, oui, de la qualité, des emplois de qualité puis viser la participation de tous et de toutes au marché du travail. On ne peut tout simplement pas se permettre de laisser personne derrière. Ça signifie, juste pour la région de Montréal — M. le député est un représentant, de même que vous, Mme la Présidente, de la grande région de Montréal — c'est environ 150 000 emplois qu'il faut pourvoir pour les prochaines années pour la grande région montréalaise. Alors, il y a là énormément de défis mais énormément d'occasions, notamment pour nos jeunes et la population.

On a, dans le dernier budget, et on fera le détail peut-être ultérieurement, fait l'annonce de différentes mesures d'adéquation qui auront pour effet de répondre aux besoins de formation des entreprises avec l'expertise de la Commission des partenaires du marché du travail notamment par l'octroi de bourses d'études dans les secteurs déterminés par cette commission, encore une fois des occasions intéressantes de stage pour nos jeunes, pour lesquels on voudra accroître l'offre de stage en formation professionnelle et technique en rétablissant les avantages pour les entrepreneurs d'accueillir des stagiaires dans leur entreprise, mettre en oeuvre des projets pilotes de stage en milieu de travail dans le cadre de programmes scolaires existants, par exemple un stage en soudage-montage. L'exemple que je donnais tantôt d'une entreprise qui a dû aller en mission à l'étranger pour trouver du personnel, c'est incroyable, incroyable. Pour trouver une douzaine de soudeurs, ils sont allés en mission en Amérique centrale, alors qu'on a des jeunes qui seraient prêts à être formés puis à prendre parti de ces avantages pour, franchement, des métiers qui sont très intéressants et bien rémunérés, également.

Renforcer le rôle stratégique des partenaires du marché de travail dans l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins avec la participation des partenaires et aller chercher tout le monde, bien sûr les jeunes, mais également les personnes immigrantes, les travailleurs d'expérience, les communautés issues de la diversité, incluant nos compatriotes québécois de langue anglaise, qui doivent également participer pleinement à l'emploi au Québec, et favoriser l'insertion des nouveaux demandeurs d'aide sociale.

Un jeune qui fait une première demande d'aide sociale doit immédiatement être pris en main — c'est le programme Objectif emploi, dont mon collègue va donner le détail prochainement — pour l'amener rapidement vers la formation ou directement vers l'emploi, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le premier ministre. M. le député de D'Arcy-McGee, il vous reste à peu près 11 minutes.

**M. Birnbaum :** Merci. Je risque finalement d'avoir deux questions complémentaires. Pour poursuivre le thème et l'intervention du premier ministre, comme nous avons commencé à parler, le récent budget présenté faisait état de mesures en lien avec l'adéquation formation-emploi, et il me semble qu'on a abordé plusieurs des mesures, mais il y en a d'autres, et je vous invite d'en élaborer là-dessus, si on peut.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Merci, Mme la Présidente. Alors, par exemple, on veut consacrer plus de 166 millions de dollars sur cinq ans afin... avec 123 millions de dollars sur cinq ans, augmenter la part de la population active en mesure de répondre efficacement aux besoins sectoriels et régionaux de la main-d'œuvre des entreprises, augmenter le nombre de travailleurs disponibles, dont les personnes immigrantes et les travailleurs d'expérience, à compter de 2016. Par exemple, on a rétabli l'avantage fiscal pour les travailleurs d'expérience pour rester au travail plus longtemps. On n'est plus à l'époque où on éloigne les gens du marché du travail vers des retraites prématurées. On est, au contraire, à l'époque où il faut les garder intéressés à rester au travail.

On a rehaussé, comme je l'ai dit tantôt, le seuil d'application du 1 % de 1 à 2 millions de dollars de masse salariale. Ça représente 8 000 petites et moyennes entreprises qui seront exemptées de ce fardeau administratif, mais, ne craignez rien, Mme la Présidente, l'argent sera compensé par le gouvernement au niveau de la table de concertation. Cette mesure, donc, aurait, en passant, pour effet de diminuer les cotisations sur la masse salariale versées par les entreprises d'environ 12 millions de dollars annuellement, un autre allègement fiscal pour les entreprises du Québec. On veut également revoir la mission de la Commission des partenaires du marché du travail notamment afin de lui attribuer le mandat de définir les besoins en développement de la main-d'œuvre en adéquation avec les besoins des entreprises, les perspectives du marché du travail. Par exemple, 10 millions de dollars par année aux établissements d'enseignement afin qu'ils puissent offrir des programmes de formation mieux adaptés aux réalités du marché du travail avec des programmes de courte durée privilégiant les stages — on ne fait pas assez de stages en entreprise au Québec; 2 millions de dollars par année pour l'octroi de bourses d'études dans les secteurs déterminés par la Commission des partenaires, 5 millions également pour financer les services d'emploi offerts par Emploi-Québec.

Il faut bonifier le crédit d'impôt pour les stages en milieu de travail pour que les entrepreneurs nous retrouvent également dans cet objectif, qu'ils soient plus disposés à accueillir les stagiaires, parce que, disons-le, il y a un petit peu une surcharge de supervision d'avoir un stagiaire dans une entreprise. Alors, les taux de crédits seront majorés de façon importante, de 24 % à 40 % ou de 32 % à 50 %, lorsque les stagiaires seront des personnes immigrantes ou des personnes handicapées. On veut bien sûr également favoriser la subvention salariale pour les participants au Programme d'apprentissage en milieu de travail, toujours pour les mêmes raisons : favoriser l'embauche de personnes éloignées du marché du travail, dont les jeunes et les prestataires de l'aide sociale sans qualification professionnelle — il y a beaucoup de jeunes, malheureusement, qui sont encore dans cette catégorie; renforcer la contribution de l'immigration au marché du travail; adapter certains programmes de formation afin d'inclure un volet de formation en emploi. Il y aura quatre projets pilotes dès l'année scolaire 2015-2016 : en programme de formation professionnelle, deux; et deux en formation technique, et 10 nouveaux programmes de formation professionnelle et technique seront adaptés pour permettre aux étudiants d'acquérir plus de compétences pratiques en entreprise au moyen de stages. La différence, c'est qu'au Québec, par rapport à un pays européen comme l'Allemagne ou même les autres provinces canadiennes, les stages en entreprise se font souvent en fin de formation, alors qu'ailleurs on intègre les jeunes, les stagiaires dans les entreprises dès le début de la formation pour leur donner le goût du métier, de continuer dans le métier et d'y oeuvrer. Et je pense qu'on doit corriger ça, et je sais que mon collègue est très actif avec le ministère de l'Éducation dans ce domaine.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le premier ministre. M. le député de D'Arcy-McGee.  
• (16 h 40) •

**M. Birnbaum :** Merci, Mme la Présidente. Quand on parle de l'adéquation formation-emploi, au fond de l'affaire, on parle d'impliquer davantage tous les acteurs de la société québécoise, et je me permets d'élargir le chantier là-dessus pour parler de ma communauté, la communauté anglophone du Québec, et ses préoccupations, et surtout les préoccupations des jeunes de notre communauté.

Il y a plus de 200 000 jeunes Québécoises et Québécois qui s'identifient avec la communauté anglophone du Québec. C'est une communauté qui se dote d'une grande mobilité, et, pour des raisons tout à fait légitimes, plusieurs décident de faire leur avenir ailleurs qu'au Québec. Par contre, au fil des années, il y en avait beaucoup qui songeaient à

quitter pour des raisons qui devraient nous préoccuper tous. Enfin, une vaste majorité de nos jeunes sont profondément attachés au Québec. Ils sont déterminés de faire leur avenir ici, chez nous, chez eux, mais ils ont des questions préoccupantes : Est-ce qu'il y aura une économie stable, un environnement accueillant pour l'investissement ici, au Québec? Est-ce que mon parcours d'études, mes expertises vont être reconnus et valorisés par le marché du travail? Est-ce que les élections de l'année passée ferment comme il faut un chapitre de l'incertitude politique en ce qui a trait à l'avenir du Québec au sein du Canada? Est-ce que les entreprises du Québec, la fonction publique du Québec, le gouvernement du Québec vont m'inviter à pleinement faire partie de toutes ces instances? Est-ce qu'ils vont m'accompagner dans ma maîtrise du français, un travail déjà bien accompli, mais une formation d'appoint à la fin? Est-ce que ma communauté va continuer de bénéficier d'une réelle et mesurable marge de contrôle sur la gestion et les orientations des institutions de cette communauté, des écoles publiques anglophones, les établissements de santé, les centres culturels qui nous desservent? C'est des préoccupations de nos jeunes.

M. le premier ministre, young people in Québec are eager to contribute fully to the future of this province. They are part of a proud community that has done so for more than three centuries. They are so proud to master French in increasingly impressive numbers and to play a part in a Québec that has greatly evolved over the past three generations and that they want to be part of. Can I ask you, M. le premier ministre, to explain to those who are listening to us today what our Government has done and plans to do to insure that young anglophone Quebecers are full and valued participants in building our future ici, au Québec, ensemble.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député de D'Arcy-McGee. M. le premier ministre, vous avez cinq minutes pour répondre.

**M. Couillard :** Oui. Merci, Mme la Présidente. Je félicite notre collègue pour l'engagement profond qui est visible et audible dans la façon dont il communique le message.

Point symbolique, mais, pour moi, qui prend de l'importance : je donne de l'attention à la façon dont on nomme les gens. Bien sûr, on peut dire «anglophone, francophone» et on a pris cette habitude chez nous, puis, malheureusement, je trouve qu'on sépare les gens de cette façon. Moi, je préfère parler de Québécois et de Québécoises d'expression anglaise pour affirmer d'abord dans le préambule de la phrase que nous sommes tous des Québécois et des Québécoises à part entière sans aucun niveau hiérarchique de différent en termes de citoyenneté, d'autant plus... puis ce n'est pas une question de date d'arrivée, parce qu'on est tous des nouveaux venus sur cette terre, il y a juste la date d'arrivée qui change selon les familles, mais d'autant plus que la communauté de langue anglaise au Québec date de plusieurs siècles et qu'elle a contribué à bâtir le Québec. Alors, c'est important qu'elle continue à s'y sentir accueillie, et bienvenue, et pleinement participante, d'autant plus que la jeunesse d'expression anglaise au Québec, vous l'avez dit, M. le député, Mme la Présidente, est le plus souvent bilingue et fonctionnellement bilingue, et il faut le dire, là. Et moi, j'ai exprimé parfois, certains me l'ont reproché, l'inquiétude qu'on a plus de gens fonctionnellement bilingues dans la communauté de langue anglaise que, malheureusement, nos jeunes dans la communauté de langue française, qui est un problème dans la vie d'aujourd'hui, dans le monde d'aujourd'hui, au XXI<sup>e</sup> siècle. Alors, il faut reconnaître cette compétence, cette participation et faire en sorte de donner les signaux répétés en ce sens et surtout pas de signaux inverses : de façon directe ou indirecte, laisser croire à certains groupes de Québécois ou de Québécoises qu'il y a des niveaux différents de citoyenneté.

La façon dont j'aime le dire, moi, c'est de la façon suivante — et je suis heureux de le dire et de le répéter : Mon ancêtre à moi, Guillaume, est arrivé en 1613 avec Champlain, un des deuxième ou troisième voyages de Champlain. C'est bien, ça m'enracine au Québec, puis je le sens très profondément, mais ça ne confère à ma citoyenneté aucune supériorité par rapport à la personne qui est chez nous depuis cinq ans, 10 ans et qui veut y établir sa famille, et c'est important de le dire, c'est important de le dire. Lorsqu'on fait le choix de s'établir dans une société, on y appartient de part entière, bien sûr avec le respect de nos valeurs communes, dont le français comme langue commune, et ça, j'ai rarement, ou sinon jamais rencontré de Québécois d'origine anglaise qui s'objectent à ça. Mais ils désirent qu'on respecte leur contribution à notre société, leurs institutions. Les institutions sont très importantes, on le sait, et notre collègue le sait très bien, et on va faire en sorte que ce soit le cas et également donner suite à ce que j'ai dit pour que ces différents programmes dont on parle depuis le début de cette séance ici soient vus comme accessibles à tout le monde.

Et je remercie mes collègues qui ont, dans les électeurs, des Québécois d'expression anglaise de nous présenter des situations où il faut faire mieux, et on le fera parce que tout le monde doit participer, tout le monde doit bénéficier de la prospérité au Québec.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le premier ministre. Il vous reste une minute, M. le député de D'Arcy-McGee.

**M. Birnbaum :** Est-ce qu'on peut l'ajouter peut-être à notre prochain bloc?

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Oui, pas de problème. Alors, on va passer au prochain bloc, à l'opposition officielle. M. le député de Saint-Jean, la parole est à vous.

**M. Turcotte :** Merci, Mme la Présidente. Bon, tantôt, précédemment, les questions de mon collègue voisin de circonscription, de Chambly, portaient sur notamment la Stratégie d'action jeunesse, puis je trouve ça... Bon, malheureusement, c'est un an plus tard de ce que l'on s'était parlé l'année passée, là. Vous m'aviez dit que... bien, le ministre responsable de la jeunesse m'avait dit qu'il allait commencer les démarches plus tôt, mais, bon, on ne vit pas dans le passé, on va vivre dans le présent. Je trouve ça dommage que ça arrive au moment où le gouvernement fait le choix d'abolir les forums

jeunesse régionaux, qui, par le passé, ont joué un rôle important et significatif dans les consultations, dans les régions. Donc, dans un premier temps, je peux me questionner : Qui va jouer ce rôle-là?

En même temps aussi, j'ai entendu la réponse de M. Ducharme tantôt. Moi, de ce que j'ai entendu et de ce que j'ai compris, c'est aussi que le Secrétariat à la jeunesse avait invité ou incité les forums jeunesse qui relevaient des CRE à s'incorporer lors du dépôt du projet de loi n° 28, tout en disant aux forums jeunesse de s'incorporer, donc, comme une invitation au travail qui était un peu en vain. De ce que je compris de la part du ministre responsable de la jeunesse, c'est que finalement la décision est assez récente concernant les forums jeunesse. Ce qu'aussi j'ai compris, et je reviens un peu là-dessus, bon, je comprends qu'on peut avoir une rencontre avec l'adjointe parlementaire, la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré, mais, en même temps, cette rencontre-là, c'était en 2014 puis une rencontre de présentation puis de courtoisie. Ça fait qu'on est loin d'une rencontre stratégique, et de se dire les choses telles qu'elles sont, et d'envoyer un message de part et d'autre sur l'avenir d'une organisation aussi importante et que le ministre responsable de la jeunesse a confirmé, trouvait que les forums jeunesse avaient fait un travail important dans les régions.

Donc, moi, ma question. J'entends le premier ministre, qui dit : Bon, bien, c'est 4 millions de frais de fonctionnement dans les forums, on va être efficaces, on va faire en sorte que cet argent-là serve vraiment à aider les jeunes et être au service de la jeunesse. Bien, moi, j'aimerais donner des exemples, là, de choses, d'actions qui sont faites avec ce 4 millions là. Moi, j'appelle ça pas mal de l'action auprès des jeunes et d'aider les jeunes, accompagner des conseils d'élèves dans les écoles secondaires pour les aider à monter des conseils scolaires, puis ça, c'est considéré par le premier ministre comme des frais de fonctionnement. On a aussi le jumelage entre des organismes et des jeunes administrateurs pour former notre relève d'administrateurs au Québec. Bon, ça, c'est considéré comme des frais de fonctionnement. Rencontrer les jeunes pour les inciter à voter, organiser des débats lors des élections municipales, provinciales. D'ailleurs, certains forums jeunesse régionaux avaient commencé des démarches en vue de l'élection fédérale de cet automne. Organiser des rencontres dans les cégeps, les universités. Bon, tout ça, ça, c'est des frais de fonctionnement. Un partenariat, depuis cinq ans, avec la Fédération québécoise des municipalités pour que, lors de leur congrès, des élus puissent rencontrer et encourager des jeunes pour favoriser une relève politique.

Quand, hier, on a... et certains d'entre nous étaient présents, même le ministre responsable de la jeunesse était présent, on a célébré le 75<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes, il a été dit, à cette rencontre, par la représentante du Directeur général des élections, étude à l'appui, que, si on veut favoriser l'implication et la participation des femmes dans le processus démocratique, c'est-à-dire qu'elles se présentent à des élections, il faut favoriser une sensibilisation et une participation citoyennes des femmes dès le plus jeune âge. L'organisme qui est le mieux placé au Québec pour faire ça, c'est les forums jeunesse régionaux. Et le premier ministre, qui était présent, a tout entendu ça et, en même temps, abolit ces forums jeunesse là.

Donc, comment le premier ministre, le ministre responsable de la jeunesse, peut me dire, nous dire que ce 4 millions-là, ce n'est que pour des frais de fonctionnement quand on voit que c'est pour des actions concrètes pour les jeunes? Et je pourrais terminer en disant — je recite Mme Martine Morissette, là, la fondatrice du premier carrefour jeunesse-emploi, qui dit : «Les forums jeunesse ont 15 ans d'expérience. Les carrefours jeunesse-emploi ne seront pas capables de reprendre ces mandats[...]. [ces] carrefours sont dans l'intervention directe — l'intervention directe auprès des jeunes, tandis que les forums jeunesse avaient un rôle beaucoup plus vaste dans la participation citoyenne électorale.» Donc, 4 millions qui, selon moi... c'est des actions concrètes aussi auprès des jeunes. Donc, comment concilier tout ça?

• (16 h 50) •

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député de Saint-Jean. M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Bien, Mme la Présidente, je vais commencer par dire qu'effectivement on veut favoriser l'intervention directe auprès des jeunes et des services directs auprès des jeunes. Et, en fait, le sujet est excellent parce qu'il nous donne la possibilité de faire une démonstration de ce que ça veut dire, l'efficacité puis l'efficience.

J'ai expliqué tantôt que les sommes qui sont transférées vont permettre des interventions dans trois axes : partenariat avec le milieu scolaire pour la persévérance, partenariat avec Emploi-Québec et les services sociaux locaux et, troisième élément, les interventions favorisant la planification et la réalisation de projets communautaires ou prédémarrage d'entreprise, qui va également comprendre des programmes dans le milieu scolaire, dans la participation citoyenne, dans la mobilité interrégionale et internationale. Alors, on réussit à préserver toutes ces activités avec moins de frais de fonctionnement. Je trouve quand même que 4 millions de frais de fonctionnement pour gérer 10 millions, c'est un ratio quand même assez important. Alors donc, ce 4 millions là va être transformé en activités directes auprès des jeunes, à la faveur de la prochaine stratégie, mais il n'y a aucune perte, là, toutes ces actions dont il vient de nous parler, elles vont être poursuivies par les carrefours jeunesse-emploi. Et je comprends qu'on peut être déçu, là, de cette décision, mais moi, je suis, au contraire, très optimiste quant à la capacité des carrefours jeunesse-emploi de prendre la relève, y compris dans ces domaines de milieu scolaire, participation citoyenne et surtout la mobilité également interrégionale et internationale, qui est un créneau très intéressant pour notre jeunesse.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le premier ministre. M. le député de Saint-Jean.

**M. Turcotte :** Bien, le ministre responsable de la jeunesse me donne des idées pour poser des questions — mais je vais attendre, là — sur la migration des jeunes en région, là.

Je pourrai lui revenir là-dessus, mais ce que je veux qu'on entende ici, là, c'est que, dans les 4 millions, qui sont soi-disant des frais de fonctionnement pour gérer le 10 millions, ce n'est pas vrai, là, ce n'est pas ça. Le 4 millions, c'est pour les frais de fonctionnement des forums jeunesse, mais leur fonctionnement à organiser des rencontres pour les jeunes

pour les inciter à voter, organiser des débats aux élections municipales, provinciales, faire du jumelage entre les organismes jeunesse pour travailler à une relève d'administrateurs, le programme, depuis cinq ans, avec la FQM. Tout ça, là, c'est dans le 4 millions des soi-disant frais de fonctionnement des forums jeunesse. Ce n'est pas dans les FRIJ, là, que c'est pris, dans les fonds régionaux d'investissement. Donc, c'est pour des actions auprès de jeunes aussi. Donc, c'est 14 millions en tout. Le premier ministre, ministre responsable de la jeunesse, auprès de 300 000 jeunes quand même, il faut le dire, là, des actions des forums jeunesse, le premier ministre, hier, nous a dit qu'il était un Bleuet blanc, hein? J'ai découvert ça, cette expression-là. Ça m'a fait rire un peu.

Question quiz. J'aimerais savoir — la question est courte, donc la réponse va être courte — comme il est un Bleuet blanc et qu'il vient du Saguenay—Lac-Saint-Jean, j'aimerais savoir, dans sa région, pour 1 \$ investi par le forum jeunesse, le RAJ dans ce cas-ci, combien de retombées pour 1 \$ dans la région via l'argent des partenaires? Quand le forum jeunesse met 1 million dans différents programmes, que ce soit dans le CREPAS, dans MigrAction, ça représente combien de l'argent des partenaires pour 1 \$?

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Bien, Mme la Présidente, notre collègue vient, et probablement involontairement, d'illustrer... Puis je ne voulais pas accentuer sur les problèmes à régler, là, je veux rester positif dans mon discours, mais ce programme-là n'a fait l'objet d'aucune évaluation formelle depuis 1998. Ça, c'est un fait.

**Une voix :** ...

**M. Couillard :** Toute action qu'on discute aujourd'hui n'a jamais été évaluée de façon formelle depuis 1998. Alors, on peut, bien sûr, présenter toutes sortes de statistiques et de rapports, mais ce n'est pas une véritable évaluation de programmes.

On est, malheureusement, dans une situation, au Québec, et on serait donc heureux si on pouvait tout faire comme avant puis ne rien changer, ça serait donc formidable, mais on ne peut plus continuer à faire tout comme avant et on ne continuera pas à faire les choses comme avant. Je vais le répéter — puis on peut être d'accord ou pas d'accord, moi, j'accepte très bien la dissidence dans la société — moi, je trouve que, quand on a plus qu'une structure pour s'occuper des mêmes personnes, on en a une de trop. Ça prend une structure qui est capable de faire tout, tout ça ensemble, rassembler les ressources financières, développer beaucoup plus d'efficacité. Chaque dollar gagné par nos compatriotes qui nous écoutent, tout cet argent-là, là, il ne vient pas du ciel, là. Les gens disent : L'argent du gouvernement, c'est l'argent des impôts des gens, qui travaillent fort puis qui veulent que cet argent-là soit bien utilisé et, encore une fois, de la façon la plus efficace possible.

Alors, moi, quand j'explique à la population, par exemple, pour le développement régional, qu'on peut faire exactement la même chose avec moins de structures, et on est en train de le démontrer partout, y compris dans ma région, quand j'explique à la population ce qu'on va continuer à faire dans le cas présent, qu'au lieu d'avoir deux structures pour le même groupe de population on va en avoir une pour continuer à faire exactement les mêmes choses et même plus de choses, les citoyens sont quand même contents de cette façon de faire, et c'est notre façon de faire. On pourrait dire : Non, on va continuer comme avant à multiplier les structures et les sources de dépenses. Ce n'est pas notre choix.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le premier ministre. M. le député de Saint-Jean.

**M. Turcotte :** Bien, c'est justement la question que j'ai posée précédemment au ministre responsable de la jeunesse : Sur quelle évaluation, sur quelle base la décision d'abolir les forums jeunesse a été prise?

Là, on apprend qu'il n'y a pas eu d'évaluation depuis 1998. C'est ce que j'ai compris. En même temps, je trouve ça étrange que... Ah! il n'y a pas eu d'évaluation depuis 1998, on ne fera pas une évaluation, d'un coup qu'elle serait positive. On va prendre la décision de les abolir. Je trouve ça un peu paradoxal de prendre la décision d'abolir quelque chose qu'on n'a même pas évalué puis je trouve ça quand même particulier qu'il n'y ait pas eu d'évaluation. Il y a eu plusieurs stratégies d'action jeunesse entre-temps. Il y a eu des évaluations de ces stratégies d'action jeunesse là. Qu'on nous dise ici, là, qu'il n'y a pas eu d'évaluation des forums jeunesse, je trouve ça assez particulier.

Pour répondre à la question, au ministre responsable de la jeunesse, pour 1 \$ investi dans les actions jeunesse structurantes du Saguenay—Lac-Saint-Jean, c'est 6,85 \$ d'investis par les partenaires. Ça, ça permet de réaliser des projets comme le CREPAS, qui est une fierté régionale mais une fierté nationale aussi qui est reprise un peu partout à travers le Québec pour lutter contre le décrochage scolaire mais surtout favoriser la persévérance scolaire, l'entente régionale MigrAction, qui est une fierté régionale aussi, hein, au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Donc, moi, j'entends ce que le ministre responsable de la jeunesse nous dit là, mais j'aimerais avoir des évaluations et qu'il dépose ces évaluations-là pour qu'on puisse savoir qu'est-ce qu'il en est. Puis, je vous le rappelle, nous — je sais que le premier ministre le sait — mais on est contre cette décision-là, surtout si en plus elle n'a pas été évaluée, puis qu'il n'y a pas eu d'étude, et qu'il n'y a pas eu d'analyse faite avant.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Alors, Mme la Présidente, malheureusement, mon collègue s'engage dans un cul-de-sac logique, là, parce qu'il vient de nous parler des retombées d'activités de partenaires, mais il n'y a absolument rien qui empêche les



retombées de continuer. Je ne vois pas quoi, là, il faudrait qu'on m'explique en quoi les carrefours jeunesse-emploi ne sont pas capables, eux également, de mobiliser les partenaires de ce milieu-là.

Et moi, je ne veux pas avoir de discours négatif envers les forums emploi, je ne veux pas m'engager sur cette voie-là. Je suis persuadé que tous les gens qui sont ici, qui nous écoutent, c'est des gens très dévoués, puis je ne veux certainement pas mettre ça en doute, mais je répète que de nos jours, en 2015, au Québec, on doit changer les choses radicalement dans plusieurs domaines, arrêter d'avoir un nombre élevé de structures, diminuer les structures, favoriser la mission. 40 % de frais de fonctionnement, je trouve ça beaucoup. 4 millions sur 14, un petit peu moins de 40 %, mathématiquement, là, il faut que je sois honnête, mais c'est quand même élevé comme coûts de fonctionnement, alors que, pour les mêmes coûts de fonctionnement actuels, les carrefours jeunesse-emploi, on va incorporer toutes ces missions et qu'on va récupérer le 4 millions de frais de fonctionnement pour des nouveaux projets pour les jeunes directement, directement dans les projets de jeunes, avec la stratégie jeunesse. Moi, je trouve que c'est plutôt une belle démonstration qui nous amène à faire... d'une façon efficiente, de gérer les fonds publics puis les organisations et surtout de garder une préoccupation centrale, pas pour la structure. C'est la même chose que le débat pour les CLD. L'opposition officielle s'est levée pour manifester sa préoccupation pour les CLD. Moi, ça m'intéresse plus ou moins. Ce qui m'intéresse, c'est le développement régional, qu'est-ce qu'on fait avec l'argent de développement régional, combien ça prend de frais de fonctionnement d'administration pour décider d'investir dans tel ou tel projet dans la région.

Même chose pour les jeunes. Ce qui devrait nous animer ici, c'est le résultat final, c'est l'action concrète sur le terrain, auprès des jeunes, puis viser... et c'est notre choix, je comprends qu'on fait des choix différents, mais viser de faire mieux même avec moins de structures, moins de frais d'administration. Je comprends que ce n'est pas la voie que souhaite poursuivre l'opposition officielle, mais c'est la nôtre.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le premier ministre. M. le député de Saint-Jean.

• (17 heures) •

**M. Turcotte :** Bien, je vais répéter, les soi-disant frais d'administration du ministre responsable de la jeunesse, c'est rencontrer des jeunes pour les inciter à voter, organiser des débats aux élections municipales, provinciales, faire du jumelage entre les organismes pour favoriser la relève d'administrateurs, et j'en passe.

Donc, bon, on peut repasser sur des questions de frais d'administration, mais une autre organisation qui est présente partout dans les régions du Québec... On va continuer le combat d'une autre façon pour les forums jeunesse, mais il ne reste pratiquement plus de temps, mais moi, j'aimerais entendre le premier ministre sur... Les forums jeunesse sont une organisation présente dans toutes les régions du Québec qui aide les jeunes, qui... bon, incitait les jeunes à s'impliquer dans leurs régions. Une autre organisation qui est aussi présente dans de nombreuses régions du Québec, c'est Place aux jeunes en région. Donc, qu'est-ce que le ministre responsable de la jeunesse peut nous dire sa vision des choses sur Place aux jeunes en région? Est-ce que, bon, Place aux jeunes en région doit s'inquiéter? Est-ce qu'avec la nouvelle Stratégie d'action jeunesse, comme mon collègue de Chambly l'a dit, on prend des décisions avant de réfléchir? Bon, qu'est-ce qui arrive avec eux dans ce cas-ci?

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Bien, Mme la Présidente, d'abord, je voudrais dire qu'un des avantages poursuivis, c'est de multiplier les points de contact entre les jeunes puis l'organisation responsable. Par rapport à 19, on passe à 110. J'en ai un tout près de chez moi, carrefour. Tous les collègues ont des carrefours jeunesse-emploi qu'ils connaissent très bien et très près du domicile des gens.

Maintenant, le programme dont il me parle, Place aux jeunes en région, n'est pas actuellement mis en question, on va le réévaluer à même la stratégie qui va être déposée. On m'indique que les demandes de financement en provenance des MRC sont analysées et approuvées par le programme en fonction des critères d'admissibilité. On revoit alors la liste des MRC admissibles et, bien sûr, on s'assure de vérifier qu'on est concentrés dans les MRC qui passent d'un bilan migratoire négatif à positif. À ce moment-là, il faut changer de priorisation régionale, mais on continue à soutenir ce programme-là, et je suis content qu'il en ait fait mention. D'ailleurs, ça pourrait être une occasion, la mise sur pied de la nouvelle politique, la nouvelle stratégie, de voir quel est l'état des lieux pour les soldes migratoires des différentes MRC pour les 15-34 ans au cours des cinq dernières années, les perspectives pour les MRC pour les 25 prochaines années, les indices de développement économique et revoir si nos critères de priorisation et d'attribution de soutien sont justifiés.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le premier ministre. M. le député de Saint-Jean, il vous reste à peu près 7 min 25 s.

**M. Turcotte :** Oui. Bien, je vais essayer de faire rapidement en sept minutes.

J'aimerais connaître les raisons qui expliquent le ministre responsable de la jeunesse, via le Secrétariat à la jeunesse, d'avoir mis fin aux subventions du Réseau québécois du crédit communautaire, qui font un travail aussi important dans plusieurs régions du Québec. C'est quand même beaucoup d'argent qui est coupé par cette décision. Et, dans ce cas-ci, là, il y a eu une lettre qui a été envoyée le 5 mars. Dans le cas des forums jeunesse, ça, on n'a pas envoyé de lettre, là, on a attendu, là, dépassé le mois d'avril pour être sûr qu'il y a des gens qui soient sur le chômage pendant quelques jours. Dans le cas du Réseau québécois du crédit communautaire, eux ont reçu une lettre, mais, malheureusement, ce n'est pas ce qu'ils s'attendaient, là. C'est une surprise pour eux puis c'est une mauvaise nouvelle pour les gens qui ont recours à ce réseau, qui est partout dans nos régions ou, du moins, dans de nombreuses régions. Donc, qu'est-ce qui a expliqué ce choix de la part du ministre?

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Bien. Merci, Mme la Présidente. Je voudrais commencer par préciser que, pour le programme dont on vient de discuter, Place aux jeunes en région, il y a plus de 40 agents qui, en fait, sont... dans les carrefours jeunesse-emploi. Alors, il m'aide à démontrer le bien-fondé de notre orientation.

Mais maintenant, pour le Réseau québécois du crédit communautaire, Mme la Présidente, effectivement ça permettait de financer une banque d'heures pour accompagner de jeunes chômeurs, c'est financé à plus de 2 millions annuellement par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, donc ce n'est pas la seule source de financement de ce réseau, et le secrétariat finance d'autres organismes pour accompagner les jeunes entrepreneurs et financer le démarrage d'entreprise, et les retombées, finalement, n'ont pas été évaluées par l'organisme. Alors, c'est un autre exemple d'examen précis et attentif des différentes actions gouvernementales où, lorsqu'on constate qu'il y a du dédoublement et une efficience à améliorer, on prend les décisions qui s'imposent pour justement continuer à développer des nouvelles initiatives. J'espère qu'on aura le temps dans ces crédits de parler des nouvelles initiatives qu'on peut financer à même certaines des économies qui sont dégagées.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Oui, M. le député de Saint-Jean.

**M. Turcotte :** Mme la Présidente, merci. Donc, la coupe pour le réseau québécois des crédits communautaires, qui touche 22 organismes du réseau, c'est quand même 340 000 \$, hein, de moins. Il faut réévaluer tout un budget, hein, quand même, à 340 000 \$, on s'entend que ce n'est pas des grenailles.

Est-ce que je dois comprendre de la part du ministre responsable de la jeunesse qu'il nous rajoute il y a quelques minutes que, Place aux jeunes en région, bien, les intervenants sont dans les carrefours jeunesse-emploi?

**M. Couillard :** ...

**M. Turcotte :** Oui, c'est ça. Donc, est-ce qu'eux aussi doivent se questionner s'ils ne seront pas transférés dans les carrefours jeunesse-emploi et que Place aux jeunes en région n'existera plus? Est-ce qu'ils doivent s'inquiéter de cette nouvelle information, que le ministre a jugé bon de rajouter une question plus tard?

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député de Saint-Jean. Je veux juste...

**Une voix :** ...

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Oui, s'il vous plaît.

**M. Turcotte :** Je m'excuse.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Alors, monsieur...

**M. Turcotte :** ...trop familier. Je m'en excuse.

**M. Couillard :** Ah! c'est une bonne nouvelle. D'ailleurs, on l'était beaucoup l'année dernière. Ça avait très bien été.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Ça ne me dérange pas, j'aime beaucoup la collaboration que j'ai des deux bords, mais c'est plus facile si vous vous adressez à la présidence.

**M. Turcotte :** Oui. Je m'excuse.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Bien, en fait, Mme la Présidente, c'était juste une belle démonstration que les CJE sont capables de faire bien des choses et ils ont toutes les capacités...

**M. Turcotte :** Mais Place aux jeunes en...

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le député de Saint-Jean...

**M. Couillard :** Est-ce que je peux poursuivre mon intervention?

**M. Turcotte :** Oui. Allez-y, excusez-moi.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci.

**M. Couillard :** Alors, effectivement, c'est un programme, puis on a fait la discussion tantôt de Place aux jeunes, qu'on veut continuer à soutenir, puis on veut s'assurer que les demandes sont bien formulées, qu'elles s'accompagnent

d'une évaluation correcte des soldes migratoires, que les bonnes priorités sont en place. Mais, Mme la Présidente, sur 2 millions qui sont fournis par un autre ministère, si on constate qu'il est difficile de démontrer une valeur ajoutée, je pense qu'on dégager des économies et aller vers d'autres priorités dont on pourra peut-être parler ultérieurement.

Mais ça nous ramène à une question qui est assez essentielle, puis je ne veux pas en faire un reproche personnel à mon collègue, là, mais, quand on quitte un gouvernement pour une élection générale sans déposer de crédits et qu'on s'aperçoit après, pas nous, les observateurs indépendants, qu'on a 7 274 000 000 \$ de dépassement, c'est difficile de faire la leçon aux gens sur la façon de gérer les finances publiques.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le premier ministre. M. le député de Saint-Jean, pour 3 min 20 s. Alors, si la question est brève, la réponse sera aussi brève. Alors, c'est à vous à décider.

**M. Turcotte :** Ah! oui, puis je vais peut-être avoir le temps même d'en poser une deuxième.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Vas-y.

**M. Turcotte :** La question que je pourrais poser... Tantôt, le premier ministre, le ministre responsable de la jeunesse, semblait avoir une ouverture pour rencontrer les gens des forums jeunesse. Certains se sont déplacés ici aujourd'hui. Sachant que les travaux parlementaires se terminent à 18 heures, est-ce que le ministre accepterait de s'adresser à eux quelques instants, à tout le moins, pour échanger avec eux?

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Bien, ça me fera plaisir de les saluer en quittant la salle, mais on doit comprendre que mon agenda est quelque peu chargé, il ne se gère pas de cinq minutes en cinq minutes. Donc, ça me fera plaisir de les saluer en quittant, puis, si on désire avoir une rencontre ultérieure, également on est disposés à la faire.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le premier ministre. Il vous reste deux minutes, M. le député de Saint-Jean.

**M. Turcotte :** Bien, écoutez, je vais prendre les deux minutes pour dire : Bon, je trouve que c'est un exercice qui est quand même important à chaque année, l'exercice de faire les crédits. On n'a jamais assez de temps pour poser toutes les questions que nous voudrions, mais je trouve important aussi de poser des actions et des gestes qui sont cohérents avec nos propos. Et là-dessus j'ai beaucoup de questionnements. Je vais continuer, à différentes occasions, à l'Assemblée nationale, comme on peut le faire, à poser des questions sur les forums jeunesse.

J'ai aussi beaucoup d'inquiétudes sur d'autres organismes jeunesse qui pourraient avoir des conséquences du renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse. Je comprends que c'est important de renouveler la Stratégie d'action jeunesse, j'ai moi-même contribué à la tournée Destination 2030 avec mon collègue Léo Bureau-Blouin et mon collègue député de Terrebonne. Donc, j'aurais aimé poser davantage de questions sur cet enjeu, mon collègue de Chambly en a posé, mais je peux assurer au ministre responsable de la jeunesse, premier ministre, que nous participerons à ces consultations, parce que je crois que c'est important des fois de mettre de côté la partisanerie politique pour s'occuper de notre jeunesse, mais, en même temps, il faut aussi être capables de se poser des questions, et des fois on n'est pas d'accord, et, dans le cas des forums jeunesse, nous ne sommes pas d'accord avec la décision comme nous n'étions pas d'accord avec la réforme proposée des carrefours jeunesse-emploi l'automne dernier, et je constate que peut-être qu'il y a un peu aussi de cette réalité, qu'on s'est aperçus que, sur le terrain, finalement, les carrefours jouent un rôle important et qu'il ne fallait mettre de jeunes de côté dans l'annonce qui a été faite cette semaine en réinjectant de l'argent.

Je trouve ça cependant dommage, je dois le dire, de prendre l'argent des forums jeunesse, qui faisaient un travail extraordinaire, pour le transférer dans les carrefours jeunesse-emploi, qui est une autre organisation qui fait aussi un travail extraordinaire pour nos jeunes, mais avec deux missions différentes. Mais soyez assurée, Mme la Présidente, que je vais continuer, comme porte-parole des dossiers jeunesse pour le Parti québécois, à poser des questions mais aussi à travailler pour les jeunes du Québec.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci beaucoup, M. le député de Saint-Jean. Alors, on va passer au prochain bloc du côté du gouvernement. Alors, M. le député de Pontiac, la parole est à vous.

• (17 h 10) •

**M. Fortin (Pontiac) :** Merci, Mme la Présidente. Vous me permettez de prendre un instant pour saluer le premier ministre et son équipe, mes collègues du côté ministériel, bien amicalement, de saluer les collègues du côté de l'opposition et vous-même, Mme la Présidente.

Évidemment, on est ici pour parler de jeunesse. J'aimerais parler, en ce moment, des jeunes, des très jeunes, de ceux qui sont parfois plus vulnérables, ceux qui sont vus par le réseau québécois des centres de pédiatrie sociale. Vous savez, au Québec, on a une demande grandissante pour ces centres-là et on a un réseau qui est de mieux en mieux développé avec le leadership, que l'on connaît tous, du Dr Gilles Julien, qui, en 1997, a amorcé ce virage en ouvrant le premier centre à Montréal, et, six ans plus tard, s'ouvrait un second centre, et maintenant il y en a 14 autres au Québec. Nous, en Outaouais, on a la chance d'en avoir deux maintenant : un qui est établi depuis 2009 et un qui vient tout juste de s'ouvrir cet hiver et dont nous sommes incroyablement fiers. Et j'ai pris quelques moments plus tôt aujourd'hui pour les appeler pour savoir s'ils avaient des particularités qu'ils aimeraient que l'on discute aujourd'hui, et ils nous ont dit que le réseau

allait particulièrement bien mais qu'il y avait des besoins non seulement dans les centres urbains — en ce moment, il y en a un à Gatineau et un à Hull — mais qu'il y avait des demandes pour des ajouts de centres un peu partout dans la région parce que c'est un milieu qui est assez prisé pour... où pratiquer par les spécialistes et par les médecins qui y sont.

Et, ceux qui ne connaissent pas les centres de pédiatrie sociale, je pense qu'ils ont tout avantage à les connaître. Ce sont des endroits fantastiques qui permettent d'offrir à une population qui est dans le grand besoin, une population de grande vulnérabilité, des services médicaux spécialisés, des services psychosociaux et, dans certains cas, même des services juridiques tout à un endroit, un endroit qui est bien évidemment dans la communauté qui a le plus de besoins à ce niveau-là. Et la particularité des centres de pédiatrie sociale, c'est qu'ils font les choses complètement différemment, et ça nécessite évidemment des formations différentes, et on est contents de voir que notre réseau universitaire, les facultés de médecine s'adaptent bien à cette réalité-là. Que ce soit l'Université de Montréal, l'Université McGill, ils offrent une éducation bien particulière pour la pédiatrie sociale avec des stages obligatoires pour les résidents, et ça semble très bien fonctionner. Le premier ministre, évidemment, le sait très bien.

C'est également un milieu prisé qui détient l'appui de plusieurs communautés, que ce soit la communauté des infirmiers et des infirmières par l'ordre des infirmiers et des infirmières qui appuie les centres de pédiatrie sociale à travers une subvention de leur ordre, que ce soit par les chaires de recherche qui ont été mises en place par différentes universités et l'hôpital pour enfants également.

Alors, je pense qu'on peut tous être fiers du réseau qu'on a développé mais qu'on sait qu'il y a encore un grand besoin à ce niveau, et donc on était contents de voir récemment l'engagement du gouvernement à ce niveau-là. Mais j'aimerais que le premier ministre, le ministre responsable de la jeunesse, nous informe encore davantage sur le soutien qui est apporté par le gouvernement du Québec aux centres issus de cette initiative, qui, comme je l'ai déjà mentionné, rayonnent de par leur performance partout dans nos communautés.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député de Pontiac. M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Merci. Je remercie le collègue pour sa question.

Effectivement, j'avais visité, il y a quelque temps, le centre qui était déjà existant dans la ville de Gatineau, dans l'ancienne partie Hull, là — je ne sais pas si on a le droit encore de dire ça. Mais c'est quelqu'un, le Dr Julien, que je connais depuis des années, avec lequel j'ai fait connaissance, quand j'étais ministre de la Santé et des Services sociaux, dans Côte-des-Neiges puis également Hochelaga-Maisonneuve, où il a ses deux premières installations, et c'est vraiment remarquable et impressionnant. Et la personne elle-même, il faut le dire, est impressionnante également, et sa vision, bien sûr sa vision professionnelle, sociale, mais sa vision de développer un modèle pas distant, mais en parallèle au réseau, au grand réseau. Il ne veut pas faire partie de la grande machine du réseau, puis c'est très bien. Il veut être distinct, associé, avec un partage d'expertise d'infirmières, par exemple, mais il veut vraiment être dans sa communauté et fonctionner en parallèle au réseau de la santé et des services sociaux, et je pense que, pour ce genre de problèmes, de situations, c'est une bonne chose.

Alors, ça a déjà eu, cet apport-là, un impact considérable pour les enfants vulnérables et les familles à risque. C'est une approche qui est maintenant très bien acceptée, mais il faut savoir que, quand le Dr Julien a commencé — moi, je le sais, là — dans les facultés de médecine, dans le réseau de la santé, on le regardait avec un peu de... disons, des sourires en coin. Qu'est-ce que c'est que cette nouvelle façon de faire? Ce n'est pas vraiment de la médecine. On en a entendu de toutes sortes, alors qu'on sait que, s'il y a quelque chose qui est vraiment de la médecine globale puis complète pour l'individu, c'est bien ce que fait Gilles Julien, parce que la mise en commun de ces services-là, qui sont vraiment de toutes les disciplines, permet de traiter de façon exhaustive les sources profondes des maladies, des déterminants de la santé et les causes des difficultés que vivent les enfants issus de milieux défavorisés. Ça rend les actions cohérentes, efficaces afin de mieux répondre aux besoins des enfants en situation de vulnérabilité. C'est un pionnier. On est maintenant à 16 centres de pédiatrie répartis sur le territoire québécois. On a fait du chemin depuis les premiers, Côte-des-Neiges et Hochelaga. Ça assure le suivi de quelque 4 000 enfants vulnérables aux prises avec des problématiques de diverses natures, conditions de vie difficiles, par exemple, souvent, justifiant une intervention sociale incluant la médecine intégrée.

Depuis 2006 — et ça, c'est une époque que je connais bien — le ministère de la Santé et des Services sociaux a accordé à cette fondation un financement total de 6,5 millions pour les activités de ses deux centres. Un protocole d'entente signé en 2010 par le ministère de la Santé et des Services sociaux prévoyait l'octroi d'un financement de 1 million par année, jusqu'en décembre 2015, et la collaboration de la fondation à l'évaluation de l'approche de la pédiatrie sociale. On avait souhaité faire plus, c'est pour cette raison que, lors du dernier budget, on a annoncé un investissement de 22 millions de dollars sur cinq ans.

Le gouvernement entend accompagner la Fondation du Dr Julien dans le développement de ce réseau. Ainsi, en appui aux autres contributions de la société civile, parce qu'il faut savoir que le Dr Julien, il ne fait pas ça par défaut — il tient à faire de la levée de fonds dans la société civile et dans sa communauté — le gouvernement vise une contribution qui pourra atteindre 60 millions de dollars d'ici 2020. Des travaux à ce sujet ont d'ailleurs commencé. Le budget 2015-2016 prévoit donc une première contribution financière de 22 millions pour les cinq prochaines années, soit 2 millions en 2015-2016 et 5 millions de dollars annuellement pour chacune des années financières couvrant la période 2016-2017 à 2019-2020. Cette contribution, elle pourra être bonifiée en fonction de l'évolution des nouveaux centres, de l'atteinte des objectifs à l'égard du nombre d'enfants qui auront accès aux soins. Ça devrait permettre de mettre en place à terme un réseau totalisant 42 centres de pédiatrie sociale afin de rejoindre 20 000 enfants en situation de grande vulnérabilité, d'ici 2020.

Notons qu'à la suite du budget la fondation a salué, bien sûr, l'engagement de notre gouvernement pour le développement de cette discipline, la pédiatrie sociale, et c'est un exemple concret du fait qu'on doit se préoccuper des

gens vulnérables. Mais, même en période difficile sur le plan budgétaire, il est possible de faire mieux, de faire différemment, et voilà un autre exemple.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le premier ministre. Alors, je reconnais le prochain intervenant. M. le député de Papineau, la parole est à vous.

**M. Iracà :** Alors, merci, Mme la Présidente. À mon tour de saluer mes collègues de l'opposition, mes collègues également de la partie gouvernementale, le premier ministre et toute son équipe. Alors, je le salue respectueusement et chaleureusement parce que je sais qu'il donne beaucoup de temps pour la jeunesse. Ça en est encore une preuve aujourd'hui. Et je peux vous dire, Mme la Présidente, et à nos auditeurs aussi, également, que je suis un témoin, comme mes collègues, à l'effet que le premier ministre nous parle fréquemment des jeunes. On ne peut pas dire ce qui se dit en caucus, mais, s'il ne dit pas le mot «jeune» 100 fois, il ne le dit pas une fois. C'est une préoccupation pour lui constante, et on en a encore la preuve ici aujourd'hui.

Je vais vous parler d'un sujet qui me tient beaucoup à coeur, ce sont les activités parascolaires, en tant qu'ancien président de commission scolaire, en tant que parent. Et d'ailleurs je salue également tous les enseignants, les professionnels, les techniciens qui travaillent dans les écoles, qui font un travail exceptionnel, extraordinaire avec les jeunes du Québec. Ce sont des gens passionnés. Ce sont des gens dévoués. J'en ai vu, moi, qui ont fait des différences avec nos enfants dans les activités parascolaires, toute une différence, Mme la Présidente.

L'école, c'est d'abord et avant tout un lieu d'apprentissage, de socialisation, c'est un milieu de vie important pour les jeunes. Ils passent beaucoup de temps à l'école. Donc, nous sommes tous conscients que la persévérance scolaire n'est pas toujours chose facile pour les jeunes au Québec. À chaque année, malheureusement, il y a certains jeunes qui abandonnent leur cheminement scolaire. Il s'agit d'un problème auquel tous les Québécois doivent faire face, doivent agir ensemble et en faire une priorité. Il y a des jeunes garçons, souvent en région, mais également aussi en milieu urbain... Je dis «les jeunes garçons» principalement parce que, dans les statistiques, le taux de décrochage est quand même un petit peu plus élevé. Surtout, également, dans les régions où, c'est drôle à dire, mais l'emploi est bon, il y a un bon taux d'emploi, les jeunes ont tendance à décrocher, à commencer un nouveau travail et prendre le goût à l'argent, s'acheter une voiture, et souvent ce qui arrive, c'est un problème, c'est qu'ils quittent l'école pour y revenir plus tard, mais c'est beaucoup plus difficile.

• (17 h 20) •

D'ailleurs, on a instauré en Outaouais, parce que l'emploi justement était bon pour les jeunes, peut-être trop bon, un projet, le programme 6-9-15. Je ne sais pas si tout le monde connaît ça. On incitait les jeunes, via les carrefours jeunesse-emploi, via les écoles également, à travailler pas plus de six heures, maximum, du lundi au jeudi, pas plus tard que 9 heures le soir et pas plus que 15 heures, maximum, par semaine durant la période scolaire. Alors, c'est pourquoi on appelait ça le projet 6-9-15. Tous les employeurs avaient été rencontrés pour les sensibiliser à la persévérance scolaire, sensibiliser les employeurs au fait de ne pas engager les enfants, les jeunes plus de tant d'heures par semaine pour ne pas nuire à leurs études, surtout en période d'examen. Donc, je sais qu'il y a des régions qui se sont mobilisées plus que d'autres par rapport à ce programme 6-9-15, mais c'est des programmes comme ça qui font une différence, qui font en sorte que les jeunes, bien ils peuvent s'accrocher un peu plus longtemps à l'école et, en bout de piste, avoir leurs diplômes, ce qui est essentiel, extrêmement important pour avoir une qualité de vie plus loin, plus tard.

Alors, l'une des voies d'action privilégiées par le gouvernement concernant la persévérance, la réussite scolaires vise justement à favoriser l'offre d'activités parascolaires, sportives, culturelles. La participation à des activités parascolaires offre en effet aux jeunes la possibilité de mettre en pratique les connaissances, leurs compétences acquises à l'école. C'est dans un contexte plus informel, détendu que les activités parascolaires permettent aux jeunes de s'accomplir ou encore de développer des nouveaux intérêts dans un environnement contrôlé, bien sûr, par l'école mais pas dans le même cadre que dans une classe scolaire. Dans les cas d'élèves en difficulté ou encore découragés de l'école, ces activités peuvent être la bougie d'allumage qui leur permet de persévérer jusqu'à l'obtention d'un diplôme, un peu ce que je disais tantôt. Les effets bénéfiques à la participation à ces activités parascolaires ont par ailleurs été largement démontrés par toutes sortes de recherches, par toutes sortes d'études. Les activités parascolaires contribuent à faire des écoles des milieux de vie stimulants, elles représentent un lieu d'exploration important pour les jeunes.

La pratique d'activités parascolaires permet aux jeunes de mieux se connaître, d'identifier leurs passions et d'accroître leur motivation à l'école, autant de facteurs qui favorisent la persévérance scolaire et les aident à faire des choix éclairés pour leur avenir. Les activités parascolaires permettent aussi aux jeunes de développer de nouveaux réseaux sociaux, de développer un sentiment d'appartenance à l'école, de tisser des liens avec les adultes significatifs, inspirants qui peuvent devenir des mentors pour eux. Encore là, un peu comme je disais tantôt au début, il y a des enseignants, des techniciens, des professionnels engagés dans leurs écoles, et parfois eux-mêmes sous-estiment un geste, une parole qu'ils peuvent poser qui font une différence chez les jeunes. Puis ça arrive plus souvent qu'on pense, ça arrive dans plusieurs écoles au Québec.

Donc, il est clair que les activités parascolaires donnent des résultats, des résultats positifs. Puis il est vrai de le mentionner — puis je le mentionne à toutes les occasions que je peux le faire, je le mentionne à titre d'adjoint parlementaire au ministère de l'Éducation — que nous avons, au Québec, un des meilleurs systèmes d'éducation au monde. J'ai eu la chance de participer dernièrement à un colloque sur les enseignants en Alberta où on regroupait les 30 meilleurs pays au monde à cet endroit, et plusieurs personnes nous posaient des questions, puis c'était bon signe, parce qu'ils voulaient savoir : Comment vous faites pour avoir des bons résultats? Comment vous faites pour faire en sorte qu'année après année, au niveau scolaire, au niveau éducation, le Québec a des bons résultats?

Ce n'est pas parce qu'on est les meilleurs qu'il faut arrêter de chercher des solutions pour faire en sorte que nos jeunes persévèrent à l'école. Je pense qu'il faut toujours essayer de trouver de nouvelles façons de faire, de nouvelles idées pour faire en sorte qu'on demeure toujours en haut du peloton au niveau éducation. C'est extrêmement important, et je pense qu'en ce sens-là les activités parascolaires font une différence sur le résultat et font en sorte qu'il y a plus de jeunes qui obtiennent des diplômes.

D'où ma question, Mme la Présidente : Considérant les bienfaits associés à la participation des jeunes aux activités parascolaires, quelles sont les actions du Secrétariat à la jeunesse en la matière? Question pour le premier ministre. Merci.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député de Papineau. M. le premier ministre, la parole est à vous.

**M. Couillard :** Merci, Mme la Présidente. Je veux également saluer et remercier notre collègue de Papineau, qui également assiste le ministre de l'Éducation dans le domaine de la persévérance scolaire et de la formation professionnelle, des domaines cruciaux pour l'avenir du Québec, notamment de notre jeunesse, et il a parlé lui-même de son expérience dans le milieu scolaire, qui est fondamentale et qui nous apporte une contribution très importante.

Je voudrais commencer par lui dire que le nouveau partenariat dont nous parlions tantôt comprend également un volet en milieu scolaire, alors il y a là une partie de la réponse, mais, plus spécifiquement, on sait que les activités scolaires ont de grandes activités bénéfiques, et il le sait très bien lui-même. Le Concours québécois en entrepreneuriat, l'Association des clubs entrepreneurs étudiants, dans le domaine de l'entrepreneuriat, sont des beaux exemples. Et on soutient... et le secrétariat soutient plusieurs initiatives qui rejoignent directement les jeunes à l'école dans cette période charnière très importante.

Ainsi, le secrétariat finance, depuis 2004, la réalisation du Concours québécois en entrepreneuriat dans toutes les régions du Québec. Ça permet aux élèves et aux étudiants, étudiantes qui ont réalisé des projets de se mesurer aux autres sur le plan local, régional et national. Le volet Entrepreneuriat étudiant s'adresse aux élèves et aux étudiants du primaire à l'université qui ont réalisé des projets entrepreneuriaux scolaires ou parascolaires leur ayant permis de développer leurs habiletés entrepreneuriales. Depuis 2009-2010, Mme la Présidente, le nombre de participants est en moyenne de 54 000 jeunes par année, le nombre de projets inscrits est, en moyenne, de 2 500 projets pour le volet Entrepreneuriat étudiant. D'ailleurs, on voit dans les enquêtes d'opinions que le désir d'entreprendre, et c'est une bonne nouvelle pour le Québec, est plus important dans la jeune génération d'aujourd'hui que dans notre génération, du moins la mienne, lorsque nous avions le même âge, et ça, c'est très encourageant, parce qu'au Québec on accumulait un retard de création de nouvelles entreprises, de création d'entreprises et de durée de vie des entreprises. Donc, ces jeunes ont l'occasion de développer leurs qualités entrepreneuriales en contribuant à leurs milieux en 2015-2016, et le secrétariat prévoit accorder 355 000 \$ pour cette mesure.

D'autre part, le secrétariat soutient l'Association des clubs entrepreneurs étudiants dans sa mission de développer et de soutenir un réseau de 54 clubs d'entrepreneurs en 2013-2014 dans les établissements d'enseignement postsecondaire dans 16 des 17 régions du Québec. À l'extérieur des heures de cours, les activités organisées par les clubs en question prennent notamment la forme de conférences, de visites d'entreprise, de missions économiques à l'étranger — d'ailleurs, je ne sais pas si on aura le temps de parler du versant international qu'on veut développer davantage dans les activités du secrétariat — et d'activités de réseautage. Ces activités offrent aux jeunes impliqués d'acquérir une expérience nouvelle qui peut confirmer ou préciser leurs choix de carrière. Pour les étudiants en postsecondaire, bien sûr, la même implication permet d'élargir leurs réseaux de contacts, gérer les activités des projets, acquérir de l'expérience dans la gestion d'un comité — en voilà un comité qu'il faut gérer, il y en a beaucoup dans la vie d'aujourd'hui — étoffer ses expériences de vie et développer ses habiletés, enrichir son C.V. Par exemple, les clubs entrepreneurs étudiants peuvent, en partenariat avec un autre organisme, permettre à des jeunes des niveaux postsecondaires de participer à des missions commerciales à l'étranger. Quelle belle initiative! Un autre exemple : le club REEL de l'Université Laval a créé une simulation de gestion interactive. Ça permet aux jeunes de parfaire leurs connaissances de gestionnaire dans un cadre pratique. Ça fait un pont entre les apprentissages théoriques et ce que ces jeunes devront véritablement réaliser sur le marché du travail. Il y aura également un colloque rassemblant les représentants de la plupart des clubs qui va être, encore une fois, organisé — c'est organisé à chaque année — offrant ainsi aux jeunes participants des conférences, des ateliers de formation, des séances de réseautage avec des acteurs d'entrepreneuriat.

Ces deux exemples, le Concours québécois en entrepreneuriat et l'Association des clubs entrepreneurs, démontrent bien que le secrétariat privilégie différentes approches pour favoriser le développement du plein potentiel des jeunes, toujours dans cette perspective de favoriser la participation maximale à l'emploi. Le secrétariat a accordé 288 000 \$ pour soutenir ces clubs, Mme la Présidente, en 2015-2016, une bonne initiative à poursuivre, certainement.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Il vous reste deux minutes, M. le député de Papineau. Je ne sais pas si vous voulez rajouter...

**Une voix : ...**

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Oui. Parfait. Alors, on va passer au deuxième groupe de l'opposition. M. le député de Chambly, la parole est à vous.

**M. Roberge :** Merci, Mme la Présidente. Je pense, sauf erreur, que c'est mon dernier bloc.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Oui, en effet.

**M. Roberge** : Et je dispose de?

**La Présidente (Mme Rotiroti)** : 20 minutes.

**M. Roberge** : Merci. Il y a quelques instants, le député de Papineau a fait apologie des activités parascolaires en disant que c'était une très bonne façon de garder les jeunes à l'école, les garder motivés, et donc de les mener vers la réussite. On ne peut pas se permettre d'échapper ça. Donc, ma question est très claire : Pourquoi avoir sabré dans le programme Secondaire en spectacle?

(Consultation)

**La Présidente (Mme Rotiroti)** : Alors, je ne sais pas si vous voulez passer à une autre question pendant que...

**Une voix** : ...

**La Présidente (Mme Rotiroti)** : Oui? O.K.

**M. Roberge** : ...programme culturel qui est comme le petit frère de Cégeps en spectacle et qui mobilise beaucoup, beaucoup, beaucoup de jeunes, qui les garde motivés.

J'ai même lu une lettre ouverte, je pense que c'était dans *La Presse*, d'une jeune qui avait bénéficié de ce programme-là. Donc, si c'est un programme qui mène vers la persévérance, si la persévérance, c'est payant, comment ça peut être payant de couper dans ce qui est payant?

• (17 h 30) •

**La Présidente (Mme Rotiroti)** : M. le premier ministre.

**M. Couillard** : Bien. Merci, ça me permet de dire la bonne nouvelle, c'est qu'il y a une augmentation de financement du programme en question. C'est un organisme qui est reconnu et bien implanté partout au Québec. Bien sûr, en 2014-2015, le gouvernement avait soutenu Secondaire en spectacle de la façon suivante — parce qu'il n'y a pas que le Secrétariat à la jeunesse : le ministère de l'Éducation, pour 300 000 \$; la Culture et les Communications, 50 000 \$; le secrétariat, 40 000 \$; et il y avait également 120 000 \$ en provenance de partenaires privés.

D'ailleurs, le Secrétariat à la jeunesse compte hausser son financement de l'organisme à 75 000 \$, par rapport à 50 000 \$ en 2015-2016, soit on revient presque au même montant qu'en 2013-2014. Par la suite, comme vous le savez, la première année, 2014-2015, a fait l'objet de... je dirais, de rigueur budgétaire comme c'est le cas cette année, mais on fait le choix de remonter le financement au niveau préalable. Ce sera dans le contexte des travaux à rendre le réseau scolaire public efficient, performant, moderne pour la réussite du plus grand nombre d'élèves. Il faut relever les défis du nouveau siècle, il faut restructurer le réseau pour améliorer l'efficacité, s'assurer toujours... et je sais que notre collègue, il vient du milieu de l'éducation aussi, je voudrais saluer également sa participation à nos activités, veut que l'élève soit au cœur de toute décision, améliorer la formation des maîtres, valoriser la profession enseignante et, encore une fois, ce thème important, l'adéquation formation-emploi.

Le gouvernement, les partenaires, l'ensemble de la société civile doivent poursuivre leur mobilisation pour mettre en place des mesures qui soutiendront réellement la réussite et la persévérance pour que le Québec puisse continuer à se démarquer... démarquer, pardon.

**La Présidente (Mme Rotiroti)** : Merci, M. le premier ministre.

**M. Couillard** : Donc, on continue ce soutien et on le rehausse.

**La Présidente (Mme Rotiroti)** : Je suis désolée. C'est parce que le temps est limité. Je sais qu'ils ont plusieurs questions.

**M. Couillard** : Ah! je m'excuse. Je trouvais ça important de communiquer la bonne nouvelle au réseau Secondaire en spectacle.

**La Présidente (Mme Rotiroti)** : Alors, M. le député de Chambly.

**M. Roberge** : Les bonnes nouvelles sont rares, et je comprends qu'on veut les étendre, les beurrer comme il faut. C'est correct. Mais c'est bon, c'est une bonne nouvelle. Je vous remercie.

Par rapport aux forums jeunesse, encore des points à éclaircir. Les forums jeunesse régionaux formaient la relève d'administrateurs au Québec. C'est un de leurs points forts. Ils étaient administrés par des conseils d'administration avec des jeunes, donc une expertise en participation citoyenne, en formation de jeunes qui, souvent pour la première fois, siégeaient sur un conseil d'administration. Ça, c'est assez majeur.

Est-ce qu'on pourrait avoir une garantie que les carrefours jeunesse-emploi vont, eux aussi, avoir une participation plus grande de jeunes administrateurs? Parce que, tout à l'heure, j'ai entendu : Ah! dans les carrefours jeunesse-emploi, c'est environ 40 % des jeunes. Si on change leur mission, je pense qu'il serait avisé de changer un peu peut-être leur mode

de gouvernance et de se fixer des cibles : peut-être, la première année, 50... pour ne pas tout bousculer, mais 50 %, 60 %, 80 %, et donc des cibles mesurées, pas seulement un souhait, mais bien une cible d'un pourcentage de 70 % à 80 %, au moins, de jeunes. Est-ce qu'on peut avoir un engagement à ce sujet-là?

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Mme la Présidente, je suis entièrement d'accord avec notre collègue, la conséquence de ce changement, ça serait d'augmenter la présence des jeunes au conseil d'administration, d'abord, pour administrer les programmes eux-mêmes et favoriser leur formation à ces activités-là.

Je veux quand même lui faire remarquer deux éléments : il s'agit d'OBNL, donc il y a des limites à la façon dont on peut être directifs sur la composition du conseil d'administration. Cependant, on a déjà communiqué aux carrefours notre intention, notre désir de voir, minimalement, la participation augmenter de 40 % à 50 %. On va travailler avec eux pour voir, selon les circonstances, quels sont les rythmes appropriés. Le taux de 80 %, 90 % dont il parle, il faut quand même réaliser que les CJE ont d'autres missions à administrer et il faut s'assurer que ce soit fait en contact avec des gens d'expériences diverses. D'ailleurs, le propre de la formation efficace, c'est d'être en contact avec des gens plus expérimentés qui permettent transférer leurs connaissances mais, à partir de 40 % pour s'approcher de 50 %, en tenant compte de l'autonomie décisionnelle de ces organisations-là et de leur réceptivité. Et ils se sont déclarés dans les rencontres très réceptifs à ça, à cette idée d'augmenter la présence des jeunes au conseil d'administration.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le premier ministre. M. le député de Chambly.

**M. Roberge :** Je trouve ça quand même déplorable, parce qu'on parle d'un souhait, d'une cible de 50 %, alors qu'on avait une garantie sur les forums jeunesse, que vous choisissez d'abolir, où c'était 100 % d'administrateurs jeunes. Et là on y va avec un souhait de cible de 50 %. Enfin, je trouve ça un peu faible.

Et, si on y va sur justement ces ententes, parce qu'au-delà des souhaits il y a, sans doute, des ententes formelles, tout à l'heure, mon collègue a demandé à ce que soient déposées les ententes avec les carrefours jeunesse-emploi. On a dit : On peut faire une demande d'accès à l'information. Bon, j'imagine que c'était une blague, là. On la fait, la demande, là : Est-ce que, s'il vous plaît, ces ententes pourraient être déposées, peut-être pas cet après-midi, mais déposées à la commission?

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Mme la Présidente, merci. Je viens de consulter rapidement notre collègue du secrétariat. Évidemment, les ententes 2014-2015 sont disponibles, et il pourra les obtenir. Les 2015-2016 sont en élaboration. Je l'engage à garder le contact avec le secrétariat à travers mon cabinet, s'il le désire, pour qu'on puisse faire le suivi.

Je voudrais quand même lui faire une observation sur la question des conseils d'administration : il faut regarder les nombres absolus, parce que, là, on parle non pas de 19 organisations, mais de 110, donc, même à 50 %, ça fait beaucoup plus de jeunes sur des conseils d'administration, et les carrefours, globalement, vont gérer des budgets qui sont autour de 65 millions de dollars, toutes missions confondues, ce qui est, en termes de taille, quelque chose d'appréciable. Et je pense que, là, il y a juste une façon de moduler un peu l'information. Je suis certain qu'il est d'accord avec cette réalité.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Je pense, pour le bénéfice de tout le monde... je pense que, les ententes, si vous voulez les déposer au secrétariat, ici, de la commission, nous, on va se permettre de transmettre...

**M. Couillard :** Les 2014-2015.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** ...exactement, de les transmettre à tous les membres ici, en commission, si vous désirez, là.

**M. Couillard :** Je veux quand même rappeler à mon collègue que les ententes 2014-2015 sont les ententes sur l'emploi, ce ne sont pas les ententes sur ce nouveau partenariat, là.

**M. Roberge :** ...le nouveau partenariat.

**M. Couillard :** Bon. Bien là, elles vont être...

**M. Roberge :** Je comprends qu'elles ne sont pas signées.

**M. Couillard :** Elles sont en élaboration. Mais gardez le contact avec nous, de même que les collègues, et on pourra les communiquer lorsqu'elles seront faites.

**M. Roberge :** Merci.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Allez-y, M. le député de Chambly.



**M. Roberge :** Merci. Des échos d'organismes jeunesse, outre les forums jeunesse, nous disent qu'il y a des problèmes parfois au niveau du financement des organisations jeunesse. Des délais administratifs avant que les sommes ne soient reçues, c'est des situations qui rendent la gestion des organisations très compliquée... les carrefours jeunesse, Place aux jeunes en région, donc des organismes en lesquels le gouvernement croit, manifestement. Et c'est dramatique pour des dizaines de professionnels qui, bien que, d'année en année, leurs emplois soient renouvelés, vivent de l'insécurité mais artificielle, créée de toutes pièces par une mauvaise gestion. Il y a même des gens qui décident de chercher un autre emploi ou qui sont mis à pied pour quelques jours, quelques semaines, parce que, même si le financement est à venir, il y a toujours une espèce d'incertitude, et c'est livré avec un retard.

Alors, est-ce qu'on pourrait avoir, s'il vous plaît, un engagement à verser ces sommes de façon plus prévisible et avec plus de diligence pour ne pas perdre notre expertise?

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Merci, Mme la Présidente. Je voudrais quand même souligner à notre collègue que, dans les crédits du Secrétariat à la jeunesse, à 92 %, ce sont des crédits de transfert, que la rémunération et le fonctionnement représentent respectivement 5 % et 3 % des crédits, ce qui m'apparaît correct en termes de prorata.

Maintenant, pour ce qui est du délai de paiement, il faut tenir compte de... je dirais, de deux circonstances. D'abord, c'est qu'on est dans une année de transition, clairement, là, et qu'il faut adopter les crédits chaque année, actuellement, dans le cadre actuel, pour que les crédits soient confirmés, mais, dès qu'on aura des conventions pluriannuelles, et on entend avoir des conventions de trois ans, M. le secrétaire m'indique... et là on aura une prédiction et une prévision, et c'est important pour les organismes, une prévision budgétaire qui va être beaucoup plus facile. Mais là on est dans une année charnière, là, clairement et on vise à signer ces conventions-là en 2016.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le député de Chambly.

**M. Roberge :** Merci. Un organisme efficace implanté à la grandeur du Québec, Place aux jeunes en région, travaille fort pour essayer justement de concilier emploi, développement régional puis mobilité régionale.

Il y a d'autres organismes qui ont d'autres idées et qui touchent l'emploi mais peut-être la formation en emploi, et je parle des cégeps, des collèges, qui vivent un problème démographique important, là — je suis certain que vous êtes au courant de la situation : il y a une baisse en région. Et il y a des acteurs qui ne sont pas restés passifs face à ça qui proposent des solutions. Notamment, j'ai rencontré, il n'y a pas très longtemps, les représentants de la Fédération des cégeps et les représentants jeunes de la Fédération étudiante collégiale, qui, toutes deux, proposent des moyens de... la Fédération étudiante collégiale, c'est un microprogramme mais qui a une grande importance, là, de favoriser une migration, une espèce de... c'est comme si les étudiants allaient faire des études à l'étranger, mais à l'intérieur du Québec, pour une session, tandis que la Fédération des cégeps propose un programme où on peut aller suivre notre formation dans une région autre que la nôtre.

C'est quelque chose qui est très intéressant pour les jeunes, évidemment, puisqu'ils peuvent se familiariser avec les régions, et qui est très important pour les cégeps en question : c'est une question de vie ou de mort, dans certains cas, ou, à tout le moins, pour certains programmes dans les cégeps qui n'ont pas la fréquentation... qui ne sont pas une assez grande fréquentation.

Est-ce qu'on peut compter sur le gouvernement pour investir dans ces programmes-là? Et, je pense, c'est des investissements très, très rentables, puisqu'il s'agit de maintenir nos cégeps en région, et donc de garder nos régions bien vives, bien fortes.

• (17 h 40) •

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député de Chambly. M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Mme la Présidente, mon collègue le ministre de l'Enseignement supérieur m'indique que, bien sûr, il a pris connaissance du rapport du réseau collégial sur les recommandations multiples que ce réseau veut apporter, et elles sont très intéressantes, comme il le sait, notamment sur la structuration de la diplomation, des programmes, également de nouvelles activités comme celles-là. On parle même de la francisation des immigrants, on parle de plusieurs éléments que les cégeps pourraient prendre en cause. Puis il a raison de souligner la réalité des cégeps de région. Chez moi, à Saint-Félicien, on a un cégep — on en est très, très heureux — avec un programme... et c'est un exemple de chose qu'il faut continuer à faire, un programme exclusif, qui est la technique de gestion des milieux naturels. Et le drame et l'avantage des cégeps en région à la fois, c'est que ces programmes ont toujours beaucoup de succès. Par exemple, chez nous, on a 60 étudiants étrangers — c'est quelque chose dans le Nord du Lac-Saint-Jean — pour venir d'ailleurs faire cette formation. Et, il le sait, dès que ces programmes en région ont du succès, il y a une tentative de mimétisme dans les grands centres. Alors, on essaie de s'approprier le même programme, et, clairement, ça a un impact négatif.

Alors, oui, il y a ces initiatives comme il le dit, puis j'en parlerais, s'il le veut, puis on en parlera ensemble à notre collègue le ministre de l'Enseignement supérieur, mais je pense qu'une chose importante à faire, c'est d'abord de regarder les recommandations du rapport Demers pour rendre beaucoup plus flexible la formation mais également s'assurer qu'on maintient l'exclusivité des programmes qui ont été créés pour les cégeps de région. Et l'exemple que je viens de donner est patent, mais il y en a d'autres, il le sait très bien. Il y a d'autres exemples semblables.

Mais je prends sa suggestion en note et je vais certainement la transmettre à mon collègue. Je suppose qu'il participera aux crédits de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il aura l'occasion d'échanger là-dessus.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le premier ministre. M. le député de Chambly.

**M. Roberge :** Oui. Je vous remercie. Mais un commentaire : c'est toujours intéressant de savoir quand même que le premier ministre est d'accord. Quand on questionne le ministre, ça ne nuit pas.

**M. Couillard :** On va la placer, celle-là.

**M. Roberge :** Excellent! Excellent! L'an passé... et là j'ai entendu, tout à l'heure, lors de vos échanges, là, des informations à cet effet-là, mais je voudrais avoir vraiment une confirmation pour être sûr, parce que, l'an passé, on apprenait une coupure de 20 % dans le crédit d'impôt pour les stages en entreprise. C'était clair dans le budget précédent. Et je me souviens d'avoir questionné à ce sujet précisément l'an passé, parce que c'était en contradiction directe avec le programme électoral qui disait : On va favoriser les stages en entreprise. Et là, au premier budget, il y avait une coupure dans ce qui favorisait les stages en entreprise. Et je vais citer le premier ministre, l'an passé, qui nous disait : «...là, on [...] fait un budget en six semaines pour colmater une immense brèche de finances publiques qui est celle que j'ai décrite tantôt. Ça nous donne le temps, maintenant, de planifier le prochain budget pour l'année 2015-2016, et là on va faire cette évaluation.»

Alors, je demande donc... Là, j'imagine qu'on n'a pas fait un budget en six semaines. Alors, cette fois-ci, est-ce que les budgets pour les stages en entreprise vont être là... ou, plutôt, est-ce que les crédits d'impôt pour les stages en entreprise sont au rendez-vous à hauteur de 2014-2015 ou à hauteur de 2013-2014 ou est-ce bonifié? Bref, une évolution, dans le temps, de ces crédits d'impôt.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député de Chambly. M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Alors, M. le Président... Mme la Présidente; excusez-moi. Comment puis-je faire une telle erreur? Effectivement, il a fallu faire un budget en urgence l'an dernier. C'est un peu comme on doit le faire en chirurgie lorsqu'on a une hémorragie : il faut mettre le doigt sur l'artère. On était littéralement dans cette situation-là. Ça nous a donné l'occasion de continuer à évaluer les choses et de remettre en place certains éléments.

Alors, on parle de l'attribution d'un crédit d'impôt aux entreprises qui forment un apprenti. Je pense que c'est de ça dont on nous parle. C'est une dépense qui était évaluée à 25 millions en 2014-2015, mais probablement un excellent investissement. Alors, le crédit d'impôt est maintenu en 2015-2016. On n'est pas actuellement en état de mesurer l'impact en termes de dépenses fiscales. On sait que les taux ont été réduits en 2014-2015. À ma connaissance, ils sont rétablis. Mais, sur le document que j'ai ici, je ne les vois pas, là. S'il me le permet, on fera une vérification. Il faudrait que je relise le discours du budget, là. Mon souvenir, c'est qu'on les a rétablis au niveau précédent. Mais je vais faire la vérification, et on pourra le lui transmettre à partir de mon bureau.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Alors, M. le député de Chambly, il vous reste trois minutes. Alors, si la question est brève, la réponse va être, aussi, brève.

**M. Roberge :** Oui, question qui s'adresse au premier ministre et au médecin à la fois. On a des problèmes de santé chez les jeunes, et ça revient, malheureusement, ce qu'on appelait dans mon jeune temps les MTS. Maintenant, on les appelle les ITS. Écoutez, c'est fulgurant. La chlamydia a augmenté de 35 % entre 2009 et 2013; la gonorrhée, de 36 % entre 2009 et 2013; la syphilis, de 61 % entre 2009 et 2013. Donc, on recule vraiment, vraiment dans la prévention des ITS, surtout chez les jeunes. Je sais que ça peut toucher la santé, mais c'est vraiment une problématique chez les jeunes.

Est-ce que le gouvernement a l'intention de réagir et d'y aller du côté de la prévention? Parce que c'est dramatique, ce qu'on vit, là.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le premier ministre, il vous reste à peu près deux minutes pour répondre.

**M. Couillard :** O.K. Rapidement. On va s'épargner du temps à tout le monde, on vient de trouver la réponse pour le crédit d'impôt pour les stages, c'est à la page B.111 du livre du budget. Alors, on rebonifie de 24 % à 40 % le taux du crédit d'impôt. Donc, effectivement, il est rétabli. Pour une entreprise ayant des dépenses admissibles de 15 000 \$, c'est un montant additionnel de crédit d'impôt de 2 400 \$ dans la mesure où elle accueille de façon régulière des stagiaires. Alors donc, c'est une bonne nouvelle, cette bonification, et on a des simulations pour les impacts, dans le livre du budget. Alors, effectivement, il fait bien de souligner ça. Et je vais juste, en préalable, lui rappeler, dans mes remarques d'introduction, je dirais, les bonnes nouvelles, mais, je dirais, les bonnes nouvelles relatives. On a, chez les jeunes, moins de décès par traumatisme, qui était une des causes de décès principales des jeunes au cours des prochaines années — ça le demeure encore, malheureusement, mais le nombre diminue — de même que les décès par suicide. On sait que le suicide des jeunes, particulièrement des jeunes hommes, est un problème important. On n'est pas encore au niveau idéal, on ne sera jamais au niveau idéal, mais on fait des progrès depuis quelques années.

Quant aux ITSS, elles sont l'objet d'une attention de mon collègue le ministre de la Santé et des Services sociaux, comme de ses prédécesseurs, incluant moi-même lorsque j'étais à ce ministère, et la façon dont on intervenait, c'étaient des campagnes d'éducation sur la prévention justement dans les milieux d'enseignement. Alors, je suggère que sa formation politique — et on fera également le message à mon collègue — s'informe aux crédits de la Santé et des Services sociaux. À ma connaissance, ces programmes sont maintenus, parce que le problème demeure, mais on pourra faire la vérification.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Il vous reste 24 secondes, M. le député de Chambly, si vous avez quelque chose à rajouter.

**M. Roberge :** Bien, très rapidement. Je remercie le gouvernement pour sa collaboration, mais, en même temps, je dis que, si on ne fait que maintenir les programmes alors que les infections sont en hausse, clairement, peut-être que les programmes sont à revoir. Donc, les maintenir, ce n'est pas suffisant. Je vous remercie.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci beaucoup, M. le député de Chambly. Alors, on va passer au dernier bloc du côté du gouvernement. Pour une période 20 minutes, alors, M. le député de Sainte-Rose, la parole est à vous.

**M. Habel :** Merci beaucoup, Mme la Présidente. Permettez-moi de saluer le premier ministre et ainsi que tous les gens qui nous accompagnent aujourd'hui. C'est un plaisir pour moi d'intervenir dans les crédits jeunesse en tant que plus jeune député de l'Assemblée nationale.

Je tiens à le dire, jamais un gouvernement n'a autant été orienté vers les générations futures que ce gouvernement. On l'a prouvé, parce qu'après six déficits consécutifs, dans le plan économique qu'on a déposé, on a un équilibre budgétaire qui est le point culminant de ce budget avec, entre autres, un investissement de 1,6 milliard de dollars dans le Fonds des générations et aussi une volonté de réduire le fardeau de la dette de neuf points de pourcentage au 31 mars 2016. Notre plan économique contient, entre autres, une vision de relance de l'économie avec le Plan Nord, la stratégie maritime, l'investissement privé, l'investissement en infrastructure et aussi la mise en valeur de nos ressources, mais aussi au niveau du contrôle des dépenses, avec la révision des structures, l'efficacité des effectifs et la révision des programmes.

Cependant, Mme la Présidente, l'équité intergénérationnelle, ce n'est pas seulement au niveau des finances publiques, bien que l'investissement au Fonds des générations et la réduction de la dette y soient pour beaucoup, c'est aussi un transfert de connaissances, de mettre à la disposition des jeunes les moyens de s'accomplir, d'accompagner les jeunes aussi au démarrage d'une entreprise ainsi que d'encadrer les jeunes dans l'orientation de leurs parcours professionnels face à la complexité grandissante des emplois disponibles.

À cet effet, j'ai une question pour le premier ministre : Peut-il nous expliquer de quelle façon le Secrétariat à la jeunesse, qui est sous sa gouverne, nous permet de mieux accompagner ces jeunes?

• (17 h 50) •

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** M. le premier ministre.

**M. Couillard :** Merci, Mme la Présidente. Évidemment, on vise à améliorer les habiletés de gestion des jeunes entrepreneurs, on vient d'en parler, et favoriser la relève également en entreprise parce que c'est un grand enjeu actuellement. Les fondateurs d'entreprise arrivent au moment où ils veulent céder l'entreprise à la génération qui suit, si possible dans leur famille, mais parfois, lorsque ce n'est pas possible, pour des jeunes entrepreneurs qui sont intéressés à reprendre les choses.

Alors, on veut, par cette mesure, par la mesure dont je viens de parler, qui vise à améliorer les habiletés de gestion, l'entrepreneuriat, soutenir le mentorat d'affaires auprès des jeunes entrepreneurs. C'est un jumelage de nouveaux entrepreneurs en phase démarrage avec des entrepreneurs aguerris, généralement plus âgés qui ont déjà réussi un projet d'entreprise dans un secteur économique donné. C'est un accompagnement plus personnalisé. C'est supporté en grande partie par le Réseau M de la Fondation de l'entrepreneuriat, qui est un organisme qui oeuvre depuis plus de 30 ans au développement de la culture entrepreneuriale, et c'est très important, au Québec, qu'on continue à le faire. Ce réseau est implanté dans les 17 régions administratives du Québec avec une centaine de cellules constituées de mentors qui dispensent le service à tous les nouveaux entrepreneurs pour tous les stades de croissance d'une entreprise, indépendamment du secteur d'activité économique. La mesure soutient les entrepreneurs âgés de 35 ans et moins, et, pour les jumelages, accroît le nombre de mentors recrutés et soutient les activités de ces cellules dans toutes les régions du Québec. Les effets souhaités pour les entrepreneurs mentorés sont l'acquisition de savoir-être, le développement des habiletés de gestion nécessaires au développement de l'entreprise et susceptibles d'accroître les chances de survie de leur entreprise au cours des premières années d'exploitation.

En 2014-2015, le secrétariat a accordé 210 000 \$ pour cette mesure. C'est un besoin croissant chez les jeunes entrepreneurs, comme en témoignent les 290 nouveaux jumelages de jeunes entrepreneurs par an au cours des trois dernières années. Ça témoigne de l'intérêt et à la fois de l'efficacité de la mesure. La Fondation de l'entrepreneuriat travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires du secrétariat, par exemple l'organisme Futurpreneur Canada, financé par le SAJ aussi. La fondation a développé des relations avec d'autres partenaires, tels que le Concours québécois en entrepreneuriat et le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec. Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation reconnaît d'ailleurs l'apport de cet organisme en contribuant annuellement à hauteur de 300 000 \$, et le secteur privé participe également, comme en témoigne l'investissement en accompagnement d'entreprises prestigieuses, notamment la Banque Nationale, Cascades, Cogeco et le Fonds de solidarité de la FTQ.

#### Document déposé

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le premier ministre. Avant que je vous cède la parole, je vais juste vous aviser qu'on a, tel que promis par le premier ministre... On vient de vous distribuer l'échéancier du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse et de la Stratégie d'action jeunesse, tel que demandé par le député de Chambly.

Alors, je cède la parole au député de Laval-des-Rapides.

**M. Polo :** Merci beaucoup, Mme la Présidente. J'aimerais également partager ma grande gratitude d'être ici, d'accompagner le premier ministre et mes collègues députés, autant de ma formation politique que des oppositions, pour étudier avec lui les crédits jeunesse.

Le premier ministre vient de faire mention sur un sujet que je vais élaborer peut-être un peu plus longuement, en lien avec les actions jeunesse à l'international, Mme la Présidente. Comme vous le savez, les voyages forment la jeunesse, et puis donc j'aimerais aborder ce point-là avec lui. Tout d'abord, quand on parle de la jeunesse, on parle d'une génération, aujourd'hui, qui se définit comme la génération Y, une génération qui est née généralement entre 1980 et la fin des années 90, début des années 2000, une génération également surnommée la génération millénaire, ou les «Digital Natives», en anglais, également une génération revendicatrice, également, qui, dans le domaine du travail, met au défi les modèles de gestion, qui révolutionne également la manière classique de vendre un produit, privilégie la créativité, l'innovation et même le culot, Mme la Présidente. Et ça, c'est la définition un peu générale de la génération Y, et, bien souvent, ce sont des valeurs qui sont différentes de ma génération, la génération X. C'est difficile pour moi de l'admettre, mais...

**M. Couillard :** Moi, je suis quoi?

**M. Polo :** Je pense que vous êtes dans la génération baby-boomer, là, M. le...

**M. Couillard :** J'ai bien peur que oui.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Allez-y, M. le député de Laval-des-Rapides.

**M. Polo :** Effectivement. Ceci dit, Mme la Présidente, il y a deux semaines... ou, enfin, il y a une semaine, l'Institut du Nouveau Monde a publié un sondage assez intéressant qui est ressorti dans les médias puis également un livre intitulé *L'état du Québec*, et il y avait quelques statistiques intéressantes de ce sondage-là.

J'aimerais souligner d'ailleurs au premier ministre qu'au niveau de la génération Y l'appui à la souveraineté a nettement reculé, presque de moitié. Je pense que ça doit l'intéresser particulièrement, peut-être un peu moins à la formation de l'opposition officielle, mais disons qu'au cours des 15, 20 dernières années il y a un net recul pour ce groupe d'âge là en particulier.

Mais, plus particulièrement, j'ai remarqué dans les statistiques qui sont sorties de ce sondage-là, Mme la Présidente, qu'elles se caractérisent, entre autres, pour leur souhait et leur désir de se lancer en affaires. 53 % des plus de 1 100 personnes qui ont été sondées à même ce sondage-là ont signifié leur intérêt de se lancer en affaires, de fonder en affaires, contrairement à à peine 34 % qui se voyaient avoir un emploi syndiqué. Et ça, c'est un changement de paradigme dans leur souhait d'être autonomes et également dans leurs rêves ou leurs aspirations et leurs ambitions d'avoir une indépendance financière, une indépendance financière non seulement personnelle, mais une indépendance financière aussi ou une aisance financière pour la société également. Et ça, c'est très intéressant, et c'est là que je fais un peu le parallèle avec les mesures soulignées par mon collègue, là, de Sainte-Rose également. 52 % sont préoccupés par les inégalités entre les riches et les pauvres. Et ça, pour nous, pour un gouvernement, c'est très important qu'on s'attarde à cela également.

Parlons également de voyages, Mme la Présidente. Personnellement, j'ai eu l'occasion, lorsque j'étais aux études à l'université, de faire un voyage de six mois à l'étranger, de me former, de prendre une session dans une université au Brésil. Au préalable, j'ai pris, pendant 12 mois, des cours de portugais. Pour moi, c'était une opportunité d'apprendre une quatrième langue. C'était une opportunité aussi de vivre en Amérique latine, dans un autre pays qui n'est pas mon pays d'origine, de voir, à l'âge adulte, ce que c'était de vivre une réalité tout autre de la réalité nord-américaine, de voir un pays riche en ressources naturelles, riche en potentiel économique, mais également un pays, malheureusement, où les inégalités sociales sont énormes, sont très importantes. Et c'est là que ce voyage-là m'a marqué au-delà de ce qu'aujourd'hui j'ai encore, non seulement le fait d'être lusophone, mais également d'avoir utilisé ces ressources-là et mon réseau au niveau professionnel. Ce voyage-là m'a marqué énormément. Et c'est là que je fais un lien également dans un point de... notamment de l'avis du premier ministre, c'est que j'ai trouvé qu'à un très jeune âge il souhaitait être archéologue, effectivement. Et donc je ne sais pas si c'est à travers ses nombreuses lectures qu'est né cet intérêt-là ou à travers, peut-être, certains voyages, mais c'est un fait assez intéressant de souligner en préparation pour la question que j'avais à ce sujet.

À l'intérieur des organismes soutenus par le Secrétariat à la jeunesse, il y a, entre autres, un organisme qui s'appelle les offices québécois de la jeunesse, les LOJQ, qui notamment travaille énormément afin de faire la promotion des stages à l'étranger, des voyages à l'étranger. Ils ont différents programmes, notamment, que ce soit en insertion sociale et professionnelle et en emploi, bien sûr, en entrepreneuriat, en développement professionnel puis en engagement citoyen. Pour avoir également travaillé avec eux par le passé à coordonner ou monter une mission commerciale, j'ai également pu témoigner de quelle façon logique ils soutenaient des initiatives telles que des missions commerciales à l'étranger. Et je proviens, Mme la Présidente, professionnellement parlant, d'un réseau qui est considéré exactement dans le groupe d'âge qui est ciblé, là, par les crédits jeunesse, le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec, et l'une de mes premières expériences avec ce réseau professionnel, c'était une mission commerciale organisée en 2009... ou 2010 au Mexique financée par ailleurs par LOJQ, donc le gouvernement, et ça a été une expérience incroyable pour les entrepreneurs qui y ont participé. Moi-même, je n'ai pas accompagné la mission, j'ai une personne de mon équipe qui y avait participé à l'époque, mais ce regroupement-là a par la suite organisé d'autres missions, que ce soit en Belgique, en Israël, et ailleurs.

Et, vous savez, l'importance, comme je l'ai soulignée, là, de l'intérêt qu'a cette génération-là pour se lancer en affaires est non seulement importante, mais il est tout aussi important, Mme la Présidente, de les soutenir dans leurs

démarches de commercialisation à l'étranger. Et, bien souvent, surtout dans des secteurs comme les secteurs technologiques, il y a des entrepreneurs qui rapidement, une fois que l'entreprise est mise sur pied, rapidement, se distinguent et se dirigent à des exportations et à vendre leurs produits à l'étranger.

• (18 heures) •

Et donc le fait d'avoir des organismes, comme LOJIQ, qui sont financés par le gouvernement et qui soutiennent ce genre d'initiatives là, le fait d'avoir ces organismes-là, qui épaulent nos entrepreneurs et nos futures vedettes, si on peut dire, du monde économique lors de missions commerciales, pour moi, ça a été — j'ai un témoignage personnel à ce niveau-là — une démonstration parfaite de quelle façon le gouvernement, et dans les actions qu'il pose, peut justement aider à préparer la relève entrepreneuriale à s'ouvrir à l'international, à déterminer que le monde est son champ d'action, est son terrain de jeu pour se développer et pour vendre leurs produits et se distinguer, et surtout pour démontrer que la marque de commerce québécoise n'est pas seulement aussi bonne, mais bien meilleure que, bien souvent, les compétiteurs d'autres pays.

Et donc c'était un peu le préambule que je souhaitais faire, Mme la Présidente, pour le premier ministre, en lien avec les actions jeunesse à l'international. Et par ailleurs j'aimerais aussi apporter un élément actuel sur les actions qui sont posées et de quelle façon le Québec s'est même distingué sur les actions qu'il pose, notamment la jeunesse. Nous savons d'ailleurs que plusieurs gouvernements s'intéressent à l'expérience québécoise en matière de jeunesse. Et, en décembre 2013, le Secrétariat à la jeunesse a été invité à présenter le modèle québécois aux États membres de la confédération des ministres de la Jeunesse et des Sports, également appelée CONFEJES. En 2014, une délégation de l'institut de la jeunesse du Mexique s'est déplacée au Québec et a été accueillie par le SAJ, en octobre 2014, pour comprendre et analyser les façons de faire québécoises.

Le Secrétariat à la jeunesse a le mandat de conseiller le gouvernement en matière de jeunesse et d'assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à cet égard. Il assure aussi la coordination et le suivi de l'action gouvernementale en matière de jeunesse découlant de la politique jeunesse et des stratégies d'action jeunesse au Québec et à l'international, notamment en Francophonie. Le modèle québécois en matière de jeunesse est cité comme modèle et inspire de nombreux États. Ces éléments expliquent pourquoi le ministère des Relations internationales et de la Francophonie a cherché à appuyer et à développer son partenariat avec le SAJ dans le but de promouvoir et d'affirmer le rayonnement international du Québec. Plusieurs organisations internationales priorisent la jeunesse dans leurs programmations ou leurs stratégies. C'est le cas de l'OIF, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'UNESCO et même l'ONU. À ce titre, elle a trouvé une large inspiration dans la Stratégie d'action jeunesse, entre 2009 et 2014, du gouvernement du Québec grâce aux enseignements tirés de celle-ci. Le Québec a été en mesure de proposer des pistes d'action concrètes qui ont servi d'ancrages aux orientations que propose la stratégie.

En 2014, le SAJ a joué un rôle particulièrement actif en une année déterminante pour la jeunesse en Francophonie. D'une part, il a mis son expertise à la disposition du ministère des Relations internationales dans le cadre des actions associées au Sommet de la Francophonie tenu en novembre dernier à Dakar, en Afrique, auquel a pris part le premier ministre du Québec. Ce sommet avait pour thèmes centraux la jeunesse et les femmes. C'est aussi au cours de cet événement que l'OIF a notamment dévoilé la nouvelle Stratégie jeunesse de la Francophonie, adoptée par les chefs d'État et les gouvernements membres.

Alors, ma question s'adresse au premier ministre : Pouvez-vous nous décrire les actions posées par le gouvernement pour faire la promotion de la jeunesse à l'international au cours de la dernière année? Merci, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le député de Laval-des-Rapides. M. le premier ministre, pour à peu près 4 min 50 s.

**M. Couillard :** Alors, je vais aller rapidement, Mme la Présidente. Effectivement, là, on travaille avec le secrétariat, avec Les Offices jeunesse internationaux du Québec, qui sont constitués de plusieurs organisations, notamment pour organiser les stages à l'étranger, dont heureusement notre collègue a bénéficié. Et moi, je suis frappé par la mobilité des jeunes d'aujourd'hui de toutes les régions, de tous les milieux, à quel point leurs horizons sont larges par rapport à ceux que nous, nous avions à l'époque, et tant mieux, tant mieux. Il y a également de prévus, en 2015-2016, 750 000 \$ pour ces stages à l'étranger au moyen de plusieurs actions qu'il serait trop long de détailler actuellement. Et je veux rappeler également que le fameux 4 millions dont on discutait tantôt, qui va être réappliqué pour les projets directs, pourrait comprendre les activités internationales, mais ceci est encore à l'étude.

C'est bien de nous avoir parlé du Sommet de la Francophonie de Dakar, où on était, où on a présenté des positions importantes, notamment celles de soutenir une offre d'éducation de base et de formation de qualité axée sur l'emploi et l'insertion, promouvoir l'enseignement supérieur et universitaire, la recherche, les nouvelles technologies, soutenir l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes, l'encouragement à la créativité numérique, culturelle et artistique, promouvoir notre langue française comme langue de solidarité et de partage et comme langue de compétences professionnelles.

Alors, le secrétariat est actuellement à élaborer une initiative avec l'OIF, l'Organisation internationale de la Francophonie, qui vise à recenser les meilleures pratiques, on en a parlé tantôt, en matière de politique jeunesse dans l'espace francophone. On a également soutenu et influencé les travaux qui ont entouré l'élaboration de la programmation 2015-2018 de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports, à Kinshasa, en mars 2015, à laquelle bien sûr le Québec a participé et participe comme gouvernement membre depuis 1969. On veut pour cette initiative spécifique, pour l'OIF, en 2015-2016, soutenir le secrétariat et, le secrétariat, soutenir les organisations qui oeuvreront dans ce domaine, avec un crédit de 100 000 \$ qui va nous permettre d'être concrètement actifs avec les jeunes dans l'Organisation internationale de la Francophonie.

Effectivement, c'était un des thèmes majeurs du forum de Dakar.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci, M. le premier ministre. Il vous reste peut-être deux minutes si vous voulez rajouter quelque chose.

**M. Polo :** Sincèrement, je pense qu'au-delà de ce que le premier ministre a utilisé comme éléments de réponse à ma question, Mme la Présidente, je dois également me réjouir sur le dossier puis longuement expliqué, présenté et débattu aujourd'hui en lien avec les forums jeunesse.

Dans ma région, j'ai moi-même un forum jeunesse très actif mais également, dans ma circonscription, le carrefour jeunesse-emploi, qui effectue un travail important et avec qui j'ai de nombreux contacts. Et je pense que la décision, telle qu'expliquée par le premier ministre, de démontrer de quelle façon il y a une continuité, il y a une vision qui se traduit à travers cette décision-là d'élargir et d'augmenter le nombre de points de service et de points de contact pour faciliter justement cette approche-là auprès des jeunes et de la relève et effectivement les former au niveau de la gouvernance, de leur donner des espaces de décision... bien, je pense qu'il y a là une cohérence totale dans cette décision-là, et, de faciliter justement cette approche-là ou ce contact-là avec les jeunes à travers le réseau des carrefours jeunesse, je tiens à le saluer.

Et donc je tenais à prendre mes quelques dernières secondes pour réitérer mon soutien à cette décision-là, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Merci beaucoup, M. le député de Laval-des-Rapides.

#### **Adoption des crédits**

Alors, le temps alloué à l'étude du volet Jeunesse des crédits budgétaires du portefeuille Conseil exécutif étant presque qu'écoulé, nous allons maintenant procéder à la mise aux voix des crédits.

Le programme 5, Jeunesse, est-il adopté?

**Des voix :** Adopté.

**Une voix :** Rejeté.

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Adopté sur division.

**M. Turcotte :** Ce n'est pas français, dire ça, mais ce n'est pas grave, là. Mais j'aime mieux dire «rejeté».

**La Présidente (Mme Rotiroti) :** Ça va être noté, M. le député de Saint-Jean.

#### **Documents déposés**

Alors, en terminant, je dépose les réponses aux demandes de renseignements de l'opposition.

Et je lève la séance. Et les travaux de la commission sont ajournés au mardi 28 avril 2015, après les affaires courantes, où nous entreprendrons l'étude du volet Aînés des crédits du portefeuille Famille. Merci et bonne soirée à tous.

*(Fin de la séance à 18 h 8)*